

Analyse financière rétrospective 2014-2019 et prospective 2020-2026

Commune de Millery
Réunion du 19 octobre 2020

E20-0922
Octobre 2020

1. Rappel des principales notions d'analyse financière

2. Analyse financière rétrospective 2014-2019

- A. Rappel méthodologique
- B. Evolution des charges de fonctionnement
- C. Evolution des ressources de fonctionnement
- D. L'autofinancement
- E. Les dépenses d'équipements et leur financement
- F. La dette

3. Analyse financière prospective 2020-2026

- A. Les hypothèses prospectives retenues
- B. Le scénario « au fil de l'eau »
- C. Le scénario 2
- D. Le scénario 3

4. Annexes

1. Rappel des principales notions d'analyse financière

L'article L1612-4 du CGCT résume les conditions d'équilibre budgétaire des collectivités territoriales.

Le budget d'une collectivité territoriale doit être équilibré :

- La section de fonctionnement et la section d'investissement doivent être équilibrées (recettes = dépenses),
- Les recettes et des dépenses doivent être évaluées de façon sincère,
- Le remboursement du capital de la dette doit être couvert par des recettes propres (l'excédent de la section de fonctionnement additionné aux recettes propres d'investissements (FCTVA et dotations, amortissements, provisions, cessions d'immobilisations), hors recettes affectées, et hors nouvel emprunt, doit être suffisant pour couvrir le remboursement contractuel de la dette).

Un concept essentiel : l'épargne

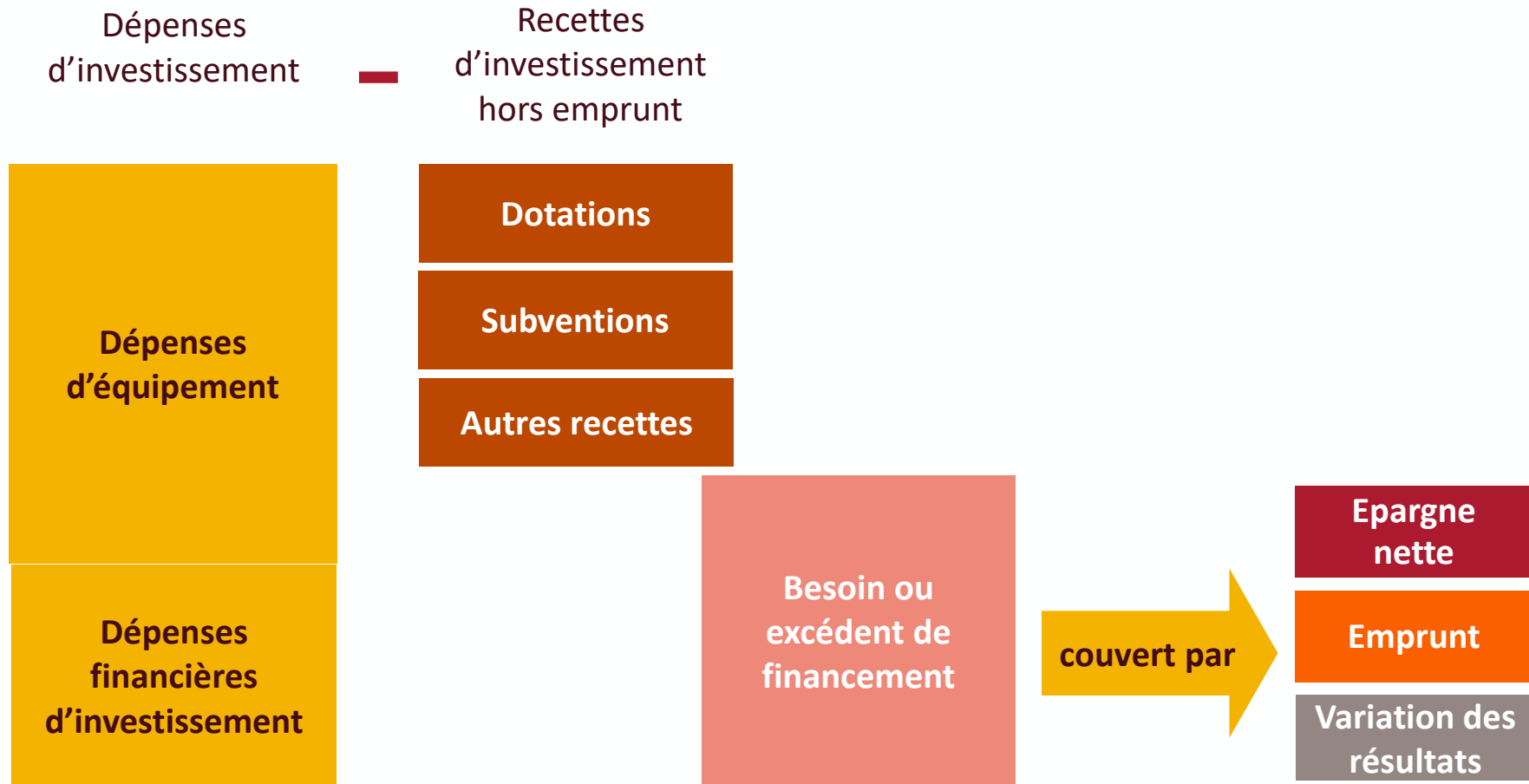
L'analyse financière repose sur la capacité de la commune à rembourser sa dette de manière saine et récurrente.

- Epargne brute ou capacité d'autofinancement (CAF) brute correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement. Cet indicateur exprime la capacité de la commune à financer le remboursement en capital de ses emprunts ainsi que ses investissements, par le surplus de fonctionnement. Étant la seule ressource d'investissement récurrente, la CAF brute doit être affectée en priorité au remboursement des emprunts.
- Epargne nette : correspond à l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette. Cet indicateur est essentiel : il correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des investissements. En cas d'épargne nette négative, un recours aux recettes propres d'investissement pour couvrir le remboursement du capital de la dette est possible.



La formation de l'autofinancement

Les soldes d'épargne du compte administratif



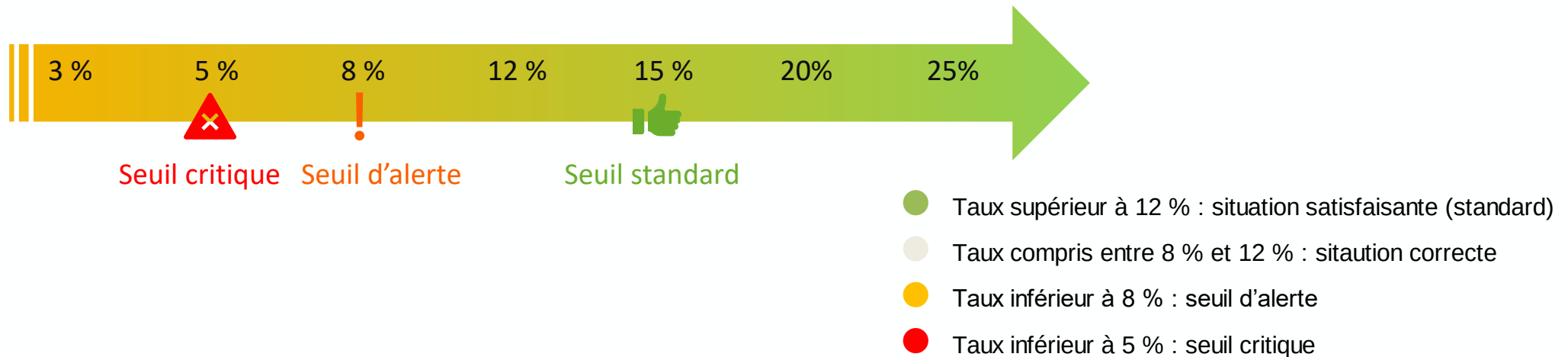
Le taux d'épargne brute

Taux d'épargne brute = épargne brute / recettes réelles de fonctionnement.

Définition : ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette ayant servi à investir. Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses réelles de fonctionnement.

Intérêt : le taux d'épargne brute permet d'appréhender la capacité de la section de fonctionnement à générer de l'épargne. Ce ratio doit être apprécié en tendance sur plusieurs années et par rapport à d'autres collectivités similaires. Une stabilité du taux d'épargne témoigne en général d'une section de fonctionnement maîtrisée.

Il est généralement admis qu'un ratio supérieur à 12 % est satisfaisant.

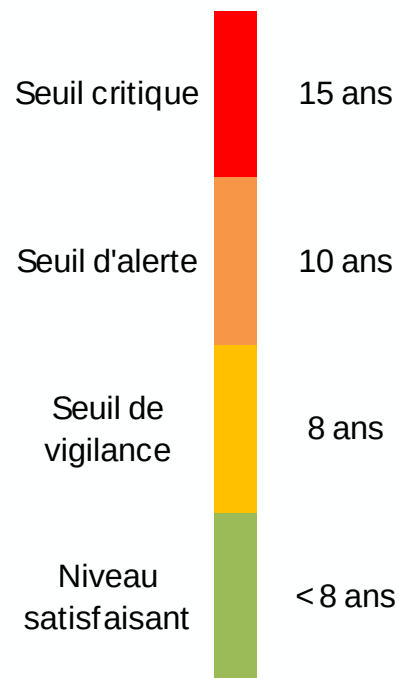


Capacité de désendettement

La capacité de désendettement (encours de dette/épargne brute) : ce ratio d'analyse financière des collectivités locales exprime le nombre d'années (théoriques) qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette en capital en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette.

Elle se calcule comme l'encours de la dette (au 31/12/N) rapporté à l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement) :

$$\text{Capacité de désendettement} = \frac{\text{encours de la dette au 31/12/N}}{\text{épargne brute}}$$



Le seuil critique est fixé à 15 ans pour une collectivité, ce qui correspond à la durée de vie moyenne des équipements et des emprunts souscrits pour les financer. Le seuil d'alerte se situe entre 10 et 12 ans.

Un indicateur qui augmente indique une situation qui se dégrade. Plus que le niveau à un instant T, c'est l'évolution de cet indicateur qui compte. Des collectivités peuvent très bien fonctionner avec un ratio en permanence à 10 ans. Par contre, passer d'un ratio de 2 années à 6 années rapidement est plus préoccupant.

2. Analyse financière rétrospective 2014-2019

A. Méthodologie

Le budget de la commune s'articule autour d'un budget principal (nomenclature M14) et un budget annexe Eau. L'analyse financière rétrospective porte sur le budget principal. L'analyse financière rétrospective s'appuie sur les opérations réelles des comptes administratifs 2014-2019, cela exclue donc les opérations d'ordre budgétaires et non budgétaires. L'unité monétaire utilisée est le millier d'euros (k€).

L'analyse financière est menée à partir des documents suivants :

- Les comptes administratifs 2014 à 2019 de la commune (budget principal)
- Les comptes de gestion
- Le budget primitif de 2014 à 2020 et les réalisations 2020 (septembre/octobre)
- Les états fiscaux 1259 sur la période 2014-2020
- Les plans d'extinction de la dette (tableau d'amortissement)

Les ratios et indicateurs financiers de la commune de Millery sont comparés à la moyenne des communes de la strate démographique (500 à 2 000 habitants) au niveau national et au sein d'un échantillon composé de 4 communes sélectionnées par la collectivité. Les comparaisons sont exprimées en euros par habitant (€/hab.). Ces éléments de comparaison proviennent des données mises à disposition par la DGFIP.

Les communes du panel ont été sélectionnées sur la base des critères suivants :

de la strate démographique de la commune de Millery (population INSEE) ;

- les communes sont situées dans le département de Meurthe-et-Moselle (54) ;
- du régime fiscal de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de rattachement : toutes les communes du panel sont rattachées à un EPCI à FPU ;

N° Département	Nom de la commune	Population INSEE 2019	EPCI de rattachement	Régime fiscal de l'EPCI
54	ATTON	824	CC du Bassin de Pont-à-Mousson	FPU
54	BELLEAU	752	CC de Seille et Grand Couronné	FPU
54	CHAUDENEY-SUR-MOSELLE	726	CC Terres Toulaises	FPU
54	MALLELOY	988	CC du Bassin de Pompey	FPU

Des différences significatives entre les valeurs communales et les valeurs de référence ne doivent pas être automatiquement considérées comme des anomalies. Les écarts peuvent être liés à des situations (appartenance ou non à une structure intercommunale, caractère touristique d'une commune) et des modes de gestion très divers.

Les ratios ou indicateurs doivent par ailleurs s'analyser dans le temps, il est parfois plus significatif de s'intéresser à l'évolution d'un ratio plutôt qu'à son niveau.

Pour les besoins de l'analyse financière et mettre en évidence les différentes notions d'épargne, plusieurs retraitements en dépenses et en recettes de fonctionnement ont été effectués, afin de mettre en cohérence la dépense ou la recette avec sa vocation finale.

Les retraitements « classiques » opérés sont les suivants :

- Les produits des cessions, constatées en opérations réelles de fonctionnement (compte 775) sont transférés en recettes réelles d'investissement. L'analyse les considère comme des recettes d'investissement ;
- Les travaux en régie ;
- Les intérêts des comptes courants (compte 6615) ne sont pas considérés comme des intérêts de la dette en tant que tels, ils sont donc retraités en charges financières hors intérêts de la dette.

De plus, nous avons procédé à des retraitements afin de rattacher les comptes qui avaient fait l'objet d'un changement d'imputation sur la période 2014-2019.

Vous trouverez le détail des différents retraitements effectués en annexe du présent rapport.

B. Evolution des charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement courant ont diminué de 12,4 %, passant de 373 k€ en 2014 à 326 k€ en 2019, correspondant à une diminution annuelle moyenne de 2,6 %. Cette baisse s'explique principalement par une baisse des charges de gestion courante (-36,6 %) et des charges à caractère général (-22,3%) entre 2014 et 2019.

En revanche, les charges de personnel ont progressé de 8,6 % sur la même période.

<i>En milliers d'euros</i>	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2014/2019
Charges à caractère général	130	132	135	97	104	101	-28,91
Charges de personnel	144	143	154	160	156	157	12,47
Atténuations de produits	3	5	8	9	8	8	5,18
Charges de gestion courante	96	75	88	70	62	61	-35,02
Total charges de fonctionnement courant	373	355	385	336	330	326	-46,28
Charges financières	48	45	41	39	37	35	-13,23
Charges exceptionnelles	0	0	1	17	22	6	6,43
Total charges réelles de fonctionnement	421	399	426	393	388	367	-53,08

<i>Evolution (en %)</i>	Moyenne 2019/2014	2015/2014	2016/2015	2017/2016	2018/2017	2019/2018	Evolution 2019/2014
Charges à caractère général	-4,9%	2,0%	2,4%	-28,6%	7,3%	-2,9%	-22,3%
Charges de personnel	1,7%	-1,1%	7,7%	4,1%	-2,7%	0,7%	8,6%
Atténuations de produits	21,9%	49,9%	67,9%	18,9%	-8,3%	-2,0%	168,9%
Charges de gestion courante	-8,7%	-21,5%	17,4%	-20,3%	-11,8%	-2,2%	-36,6%
Total charges de fonctionnement courant	-2,6%	-4,8%	8,6%	-12,7%	-1,9%	-1,1%	-12,4%
Charges financières	-6,2%	-6,6%	-8,5%	-4,9%	-5,3%	-5,9%	-27,6%
Charges exceptionnelles	S.O.	S.O.	S.O.	2926,6%	24,5%	-70,4%	S.O.
Total charges réelles de fonctionnement	-2,7%	-5,0%	6,8%	-8,0%	-1,0%	-5,4%	-12,6%

Les charges de gestion courante

Les charges de gestion courante (indemnités d'élus, contingents et participations obligatoires, subventions de fonctionnement) ont diminué de 36,6 % entre 2014 et 2019. Cette diminution s'explique par la baisse des contributions au titre du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) de 65,3 % (soit -30 k€) et de manière moins importante, de l'arrêt à l'adhésion au Plan Educatif Local du Bassin de Pont à Mousson à compter de 2018. En effet, la commune faisant partie de la communauté de communes du Bassin de Pompey, les élus ont souhaité ne plus adhérer au secteur de Pont à Mousson.

	<i>en milliers d'euros</i>	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2019-2014	Evolution moyenne annuelle
65	Charges de gestion courante	96	75	88	70	62	61	-36,6%	-8,7%
6531	Indemnités	25	25	25	26	26	26	1,2%	0,2%
6533	Cotisations de retraite	1	1	1	1	1	1	12,9%	2,5%
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	4	4	4	4	4	4	3,9%	0,8%
6535	Formation	0	0	0	0	0	1	938,0%	59,7%
6553	Service d'incendie	10	10	10	10	10	11	5,3%	1,0%
6558	Autres contributions obligatoires	0	0	0	0	0	1	585,1%	46,9%
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes	3	1	0	0	0	0	-88,4%	-35,0%
65541	Contributions au fonds de compensation des charges territoriales	0	0	4	0	1	0	-	-
65548	Autres contributions	47	29	37	24	18	16	-65,3%	-19,1%
65738	Autres organismes publics	4	4	5	5	0	0	-100,0%	-
	Autres	0	0	0	0	0	0	-76,7%	-25,3%

Les charges à caractère général

Les charges à caractère général ont diminué de 22,3 % entre 2014 et 2019, correspondant à une variation annuelle moyenne de -,5 %. Cette baisse s'explique principalement par la baisse des achats non stockés de matières et fournitures (-30,1 % dont une grande partie sont liées à la diminution des charges d'électricité), des dépenses d'entretien notamment de voirie (-28,5 %) et les rémunérations d'intermédiaires et honoraires (-63,2 %).

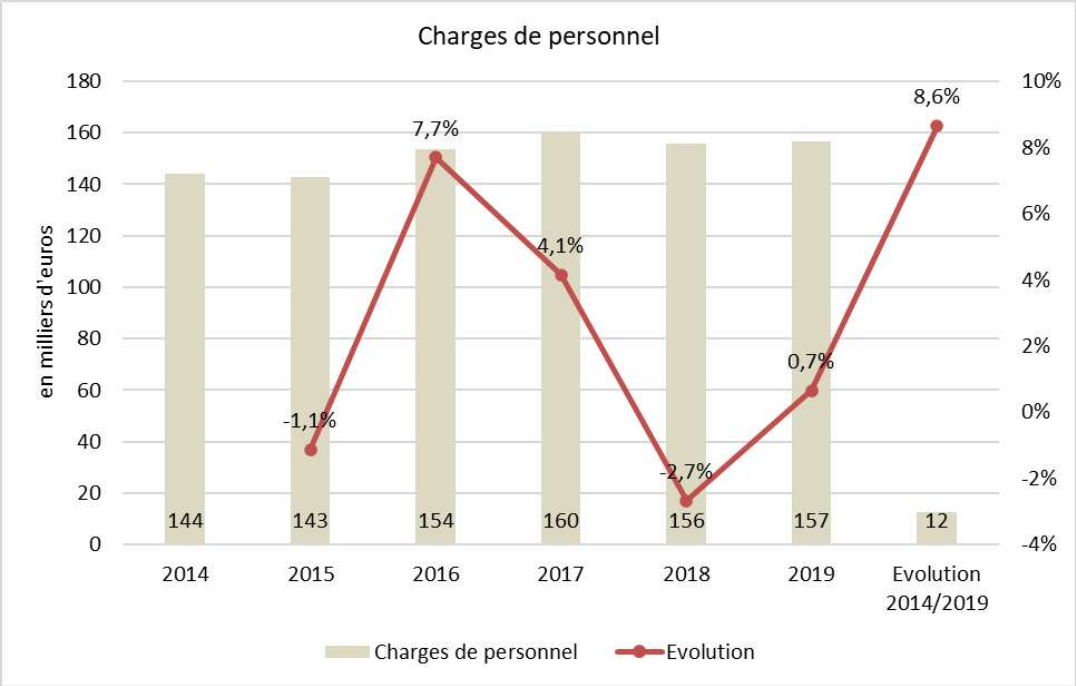
	<i>en milliers d'euros</i>	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2019-2014
011	Charges à caractère général	130	132	135	97	104	101	-22,3%
616	Primes d'assurance	17	10	11	14	15	14	-15,8%
606	Achats non stockés de matières et fournitures	43	53	38	30	33	30	-30,1%
613	Locations	5	6	4	6	4	6	16,3%
615	Entretien et réparations	31	31	48	19	21	22	-28,5%
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	8	4	3	3	5	3	-63,2%
624	Transports de biens et transports collectifs	1	2	3	4	4	4	316,2%
625	Déplacements, missions et réceptions	4	4	6	5	6	8	74,4%
626	Frais postaux et frais de télécommunications	6	6	4	3	3	3	-56,8%
628	Divers	9	9	10	7	6	6	-34,0%
	Autres	6	8	9	7	7	5	-9,8%

Les charges de personnel

Sur la période 2014-2019, les charges de personnel ont augmenté de 8,6 %.

Le graphique ci-dessous montre une augmentation des charges de 7,7 % en 2016, cela s'explique par la mise à disposition d'un agent par le CDG 54 en remplacement d'un agent en congés longue maladie.

En 2019, les charges de personnel s'élèvent à 157 k€.

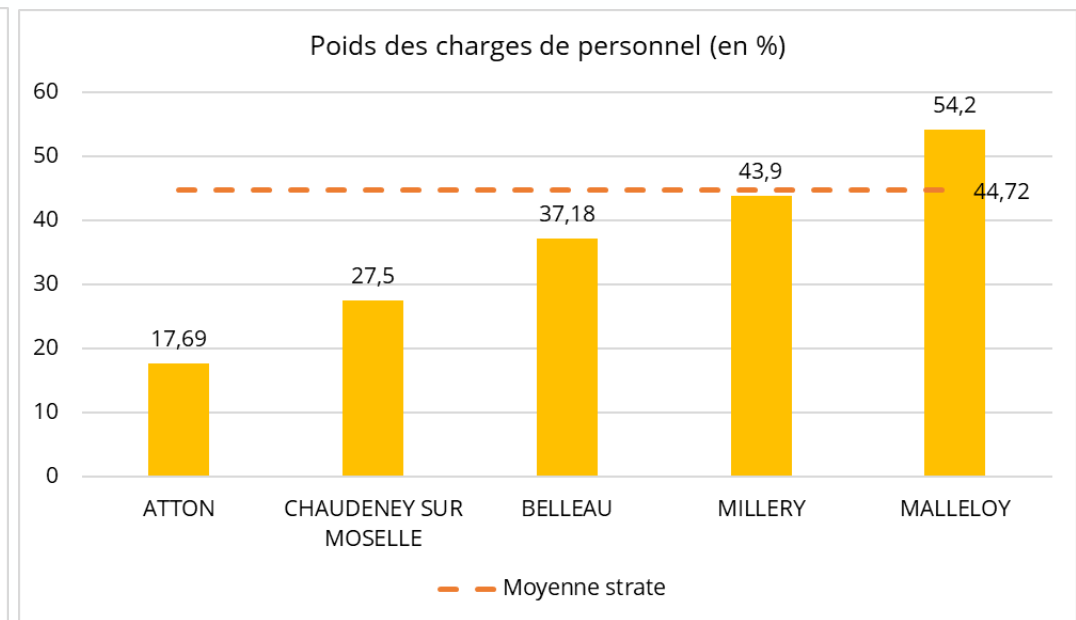
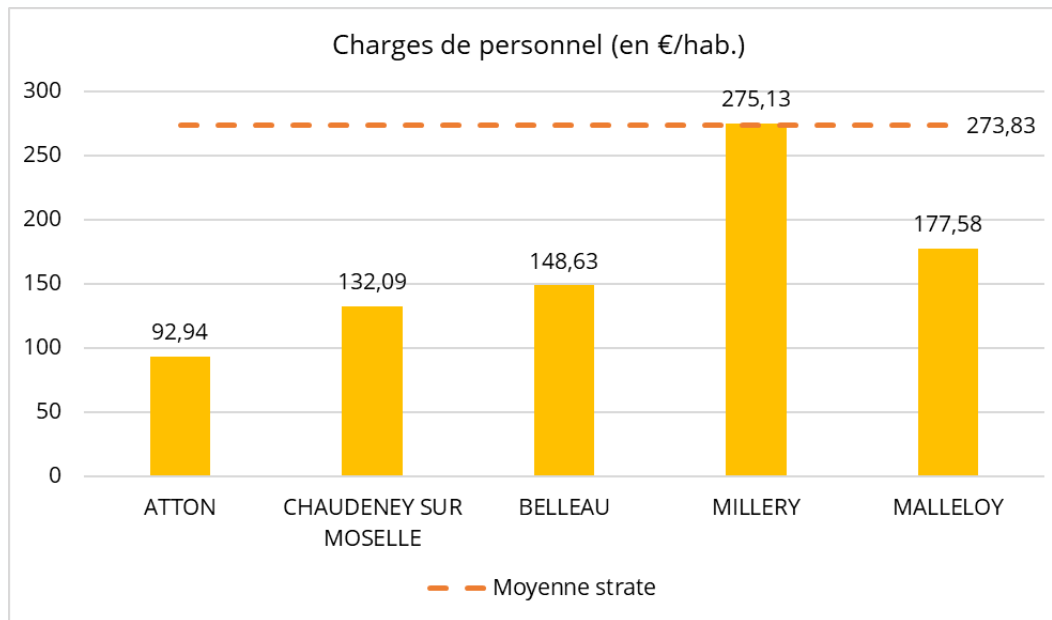


	en milliers d'euros	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2019-2014	Evolution moyenne annuelle
012	Charges de personnel	144	143	154	160	156	157	8,6%	1,7%
6218	Autre personnel extérieur	34	28	39	0	0	0	-100,0%	-
6411	Personnel titulaire (14)	60	83	92	118	120	116	93,4%	14,1%
6413	Personnel non titulaire (14)	18	8	2	0	2	3	-84,1%	-30,8%
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	12	14	13	17	15	15	18,4%	3,4%
6453	Cotisations aux caisses de retraites	17	23	24	32	31	30	84,2%	13,0%
6478	Autres charges sociales diverses	0	0	1	3	3	3	-	-
	Travaux en régie	0	-16	-21	-15	-20	-15	-	-
	Autres	4	4	4	5	4	5	24,9%	4,6%

Les charges de personnel par habitant

En 2018, les charges de personnel par habitant de la commune sont quasi identiques à la moyenne de la strate, elles s'élèvent à 275 €/hab. contre 274 €/hab. pour la moyenne de la strate. Toutefois, elles sont très supérieures à celles des communes du panel.

Le poids des charges de personnel sur les charges de fonctionnement totales de la commune de Millery s'élève à 43,9 % en 2018. Celui des communes du panel est moins important (sauf pour MALLELOY qui représente 54,2 %).



Source : données DGFIP (2018)

C. Evolution des ressources de fonctionnement

Les produits réels de fonctionnement

Les produits de fonctionnement courant ont augmenté de 4,5 % sur la période 2014-2019, correspondant à une variation annuelle moyenne de 0,9 %. Cette augmentation est dû à celle des produits des impôts et taxes de 16 %, correspondant à une variation annuelle moyenne de 3 %. Cette augmentation s'explique avant tout par hausse des contributions directes (TH, FB, FNB).

En revanche, les dotations et participations ont diminué de 53,9 % (-37 k€) sur la période rétrospective.

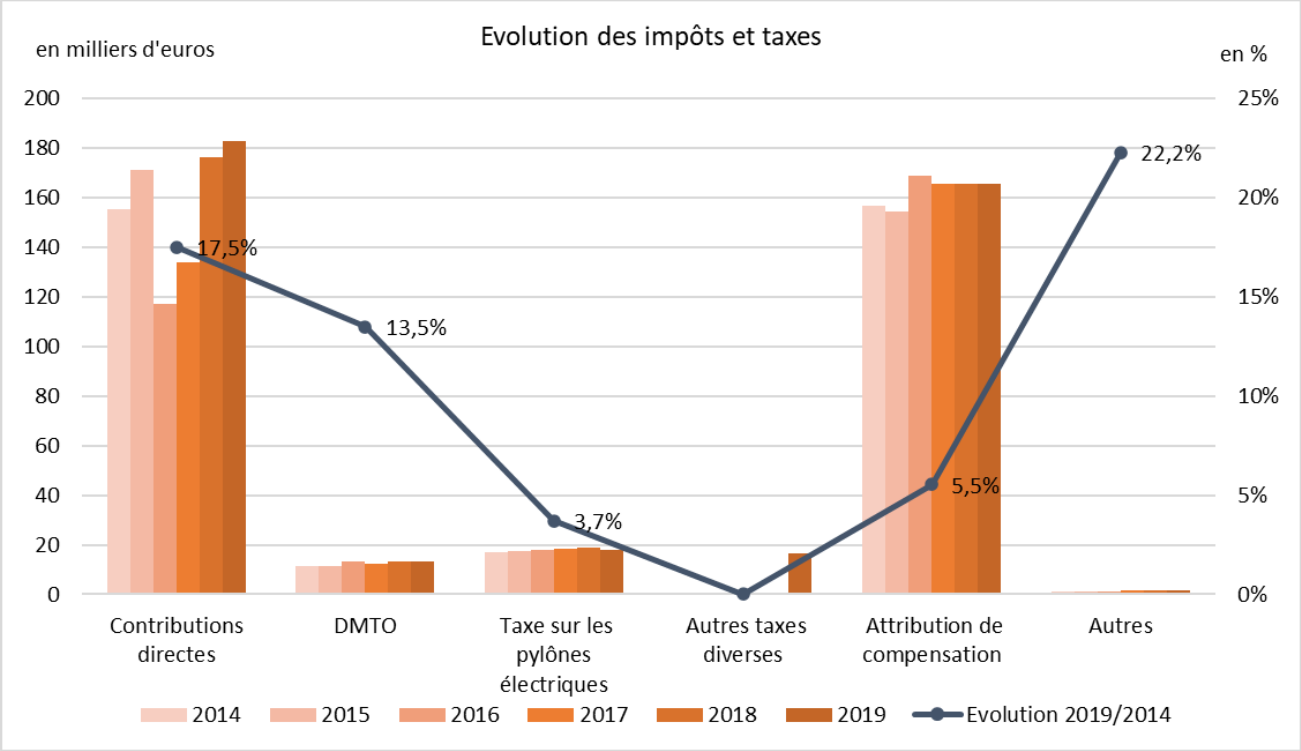
<i>En milliers d'euros</i>	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2019/2014
Atténuations de charges	14	31	9	18	0	13	-1
Produits des services et du domaine	11	14	16	9	10	11	0
Impôts et taxes	342	356	318	331	375	396	55
Dotations et participations	69	61	51	44	32	32	-37
Produits de gestion courante	32	48	33	31	33	36	4
Produits de fonctionnement courant	468	509	427	433	450	489	21
Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0
Produits exceptionnels (hors 775)	4	6	5	7	7	6	2
Produits réels de fonctionnement	471	515	432	440	457	495	23

<i>Evolution (en %)</i>	Moyenne 2019/2014	2015/2014	2016/2015	2017/2016	2018/2017	2019/2018	Evolution 2019/2014
Atténuations de charges	-0,8%	121,5%	-71,6%	100,7%	-99,5%	15886,9%	-3,8%
Produits des services et du domaine	0,1%	29,5%	14,2%	-41,2%	3,1%	12,2%	0,7%
Impôts et taxes	3,0%	4,1%	-10,7%	4,2%	13,2%	5,7%	16,0%
Dotations et participations	-14,4%	-12,4%	-15,6%	-13,5%	-28,5%	0,9%	-53,9%
Produits de gestion courante	2,5%	50,4%	-29,9%	-8,2%	8,7%	7,5%	13,2%
Autres produits	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Produits de fonctionnement courant	0,9%	8,9%	-16,1%	1,4%	3,8%	8,6%	4,5%
Produits financiers	-14,1%	-41,1%	-7,4%	-100,0%	S.O.	-6,2%	-53,3%
Produits exceptionnels (hors 775)	10,9%	60,0%	-18,8%	50,9%	4,1%	-17,8%	67,6%
Produits réels de fonctionnement	1,0%	9,3%	-16,1%	1,9%	3,8%	8,2%	5,0%

Les impôts et taxes

Les impôts et taxes ont progressé de 16 % sur la période, passant de 342 k€ en 2014 à 396 k€ en 2019 (soit +55 k€), correspondant à une variation annuelle moyenne de 3 %. Cette progression s'explique par la hausse des contributions directes qui ont progressé de 17,5 % sur cette même période (+27 k€) et d'une taxe perçue en 2019 au titre des terrains agricoles rendus constructibles.

Les attributions de compensation de la commune ont augmenté de 5,5 % (soit +9 k€). En 2019, cette attribution s'élève à 165 k€.



Chapitre/ Article	Intitulé	2014	2015	2016	2017	2018	2019
73	Impôts et taxes	342	356	318	331	375	396
7311	Contributions directes	155	171	117	134	176	182
7381	DMTO	12	12	13	12	13	13
7343	Taxe sur les pylônes électriques	17	18	18	19	19	18
7388	Autres taxes diverses	0	0	0	0	0	16
73211	Attribution de compensation	157	154	169	165	165	165
	Autres	1	1	1	2	2	1

Dotations et participations

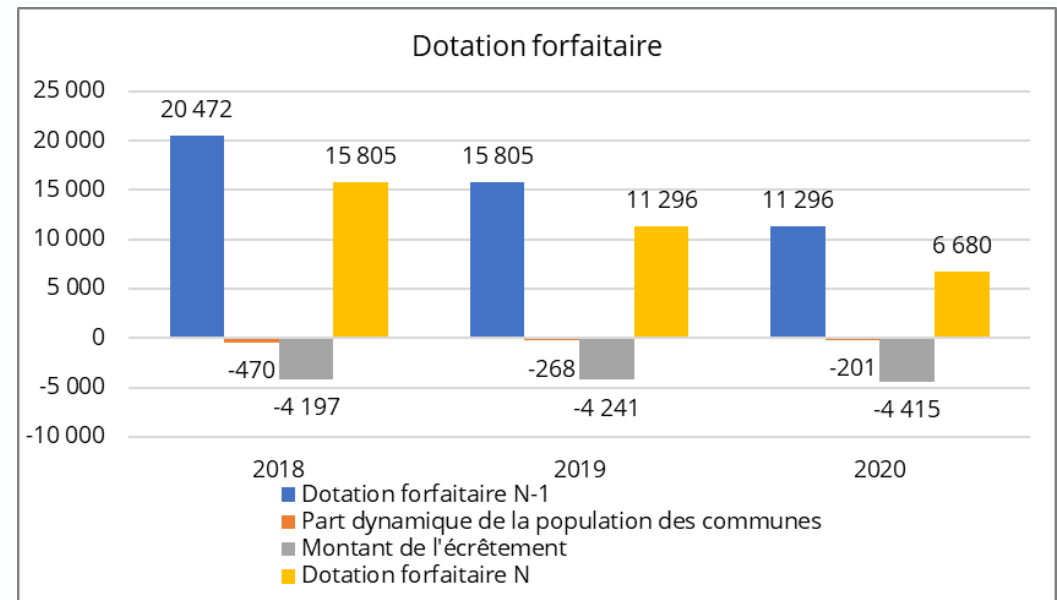
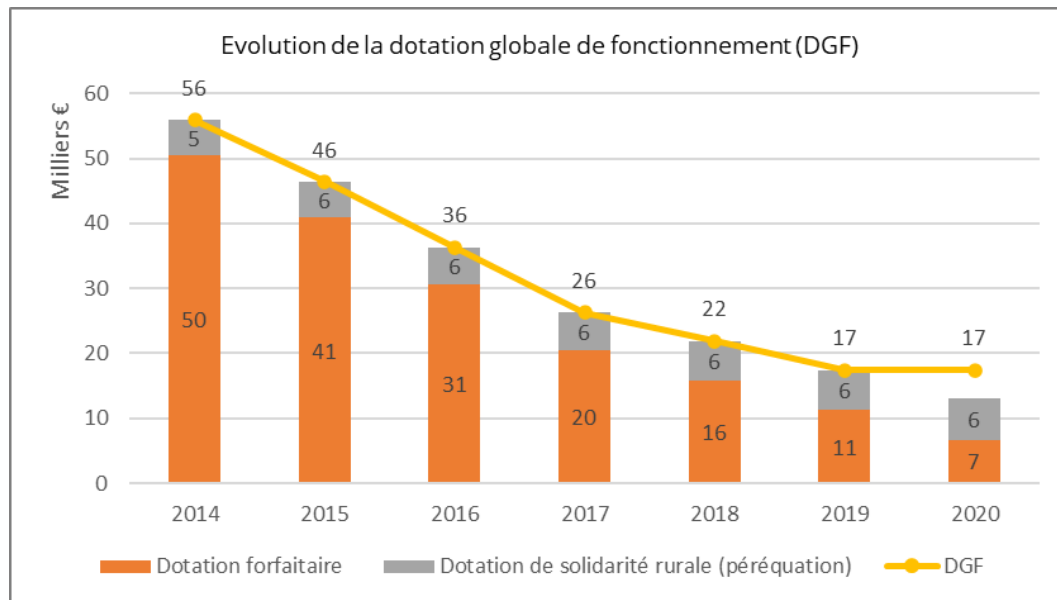
Les dotations et participations ont diminué de 53,9 % sur la période 2014 et 2019. Cette diminution est imputable à la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de la commune de 39 k€ sur cette même période.

Chapitre/ Article	Intitulé	2014	2015	2016	2017	2018	2019
74	Dotations et participations	69	61	51	44	32	32
741	DGF	56	46	36	26	22	17
74832	FDTP	5	5	5	5	4	4
74833 à 5	Compensations fiscales	4	4	3	4	4	4
7488	Autres attributions et participations	2	3	4	7	0	7
74718	Autres	1	2	2	2	1	0
	Autres	2	0	0	0	0	0

La dotation forfaitaire de la DGF en forte baisse

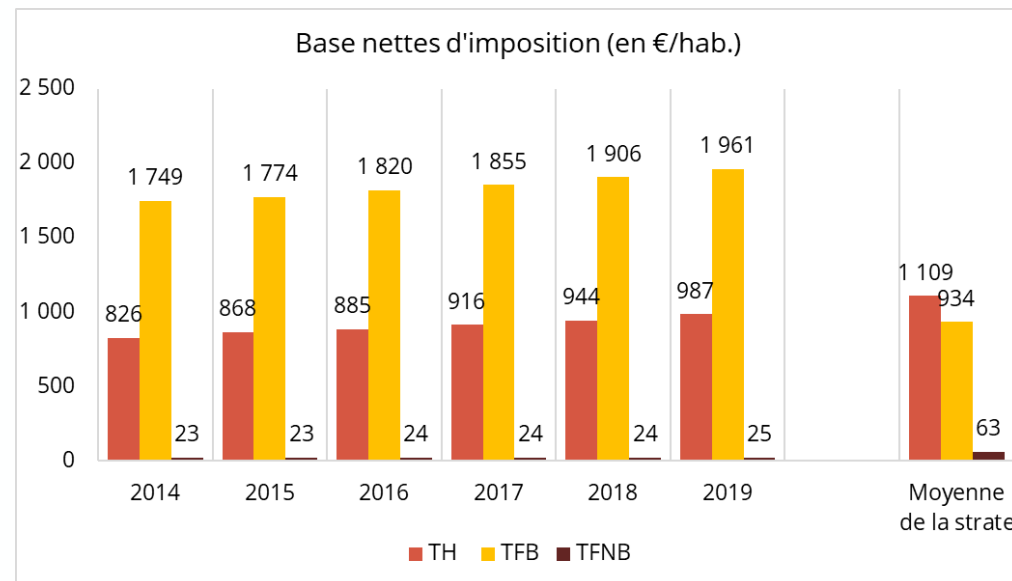
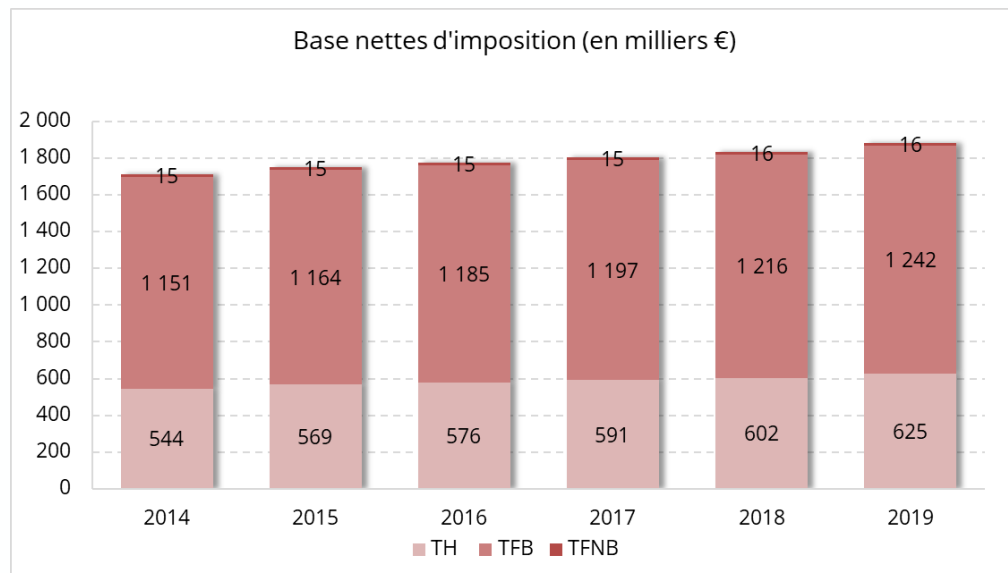
La baisse de la DGF est imputable à la baisse de la dotation forfaitaire qui est en nette diminution entre 2014 et 2019, elle passe de 50 k€ en 2014 à 11 k€ en 2019. Cette baisse a été reconduite en 2020. Cette baisse entre 2018 et 2020 s'explique pour deux raisons : un écrêtement sur la dotation forfaitaire pour financer la progression de la péréquation de la DGF et la baisse de la population.

Contrairement à la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité rurale (fraction péréquation) est stable, sur la période 2015-2020.



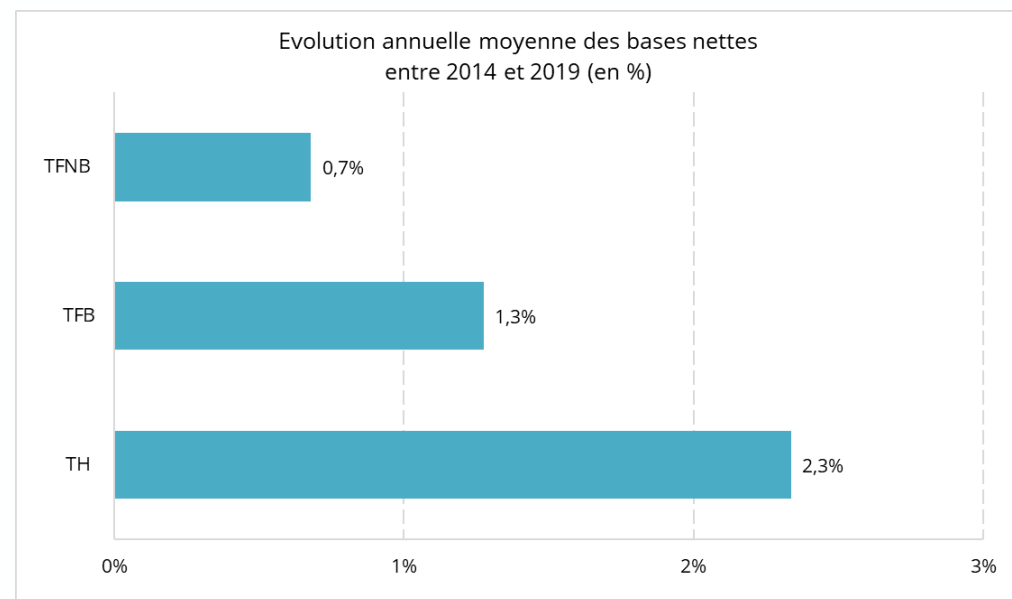
D. La fiscalité

Bases nettes d'imposition

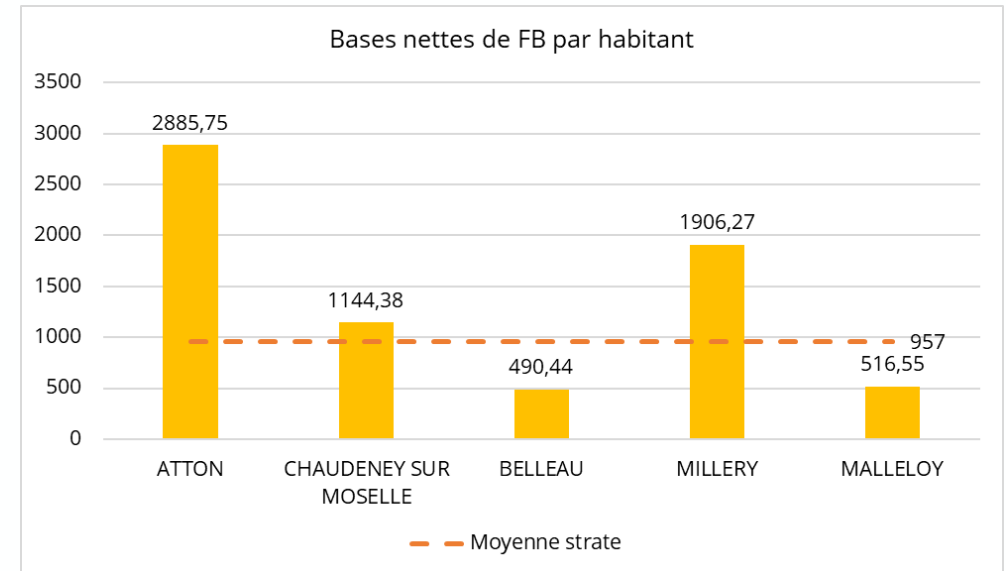
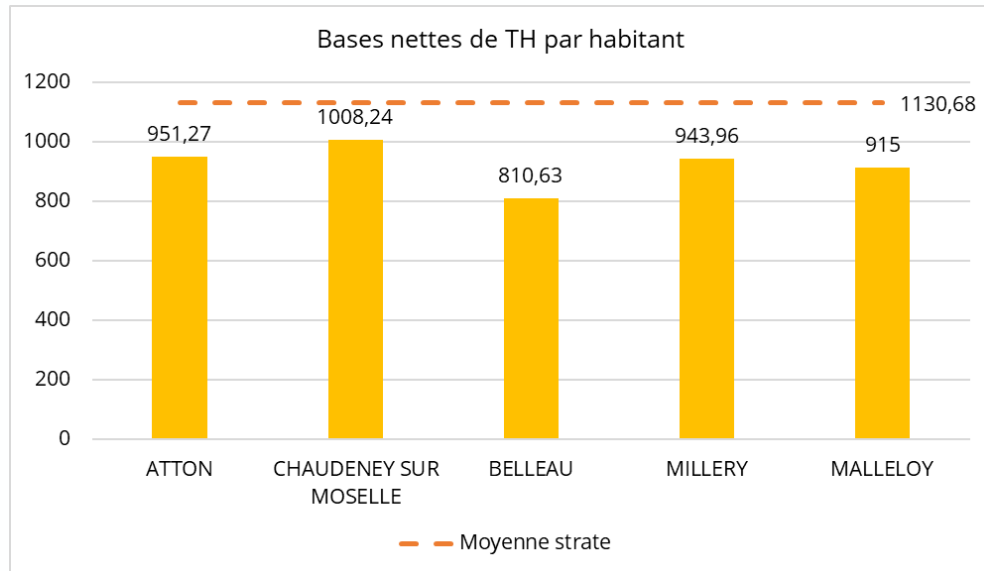


Les bases nettes d'imposition de la commune ont progressé en moyenne de 2,3 % pour la TH, 1,3 % pour le FB et 0,7 % pour le FNB sur la période 2014-2019.

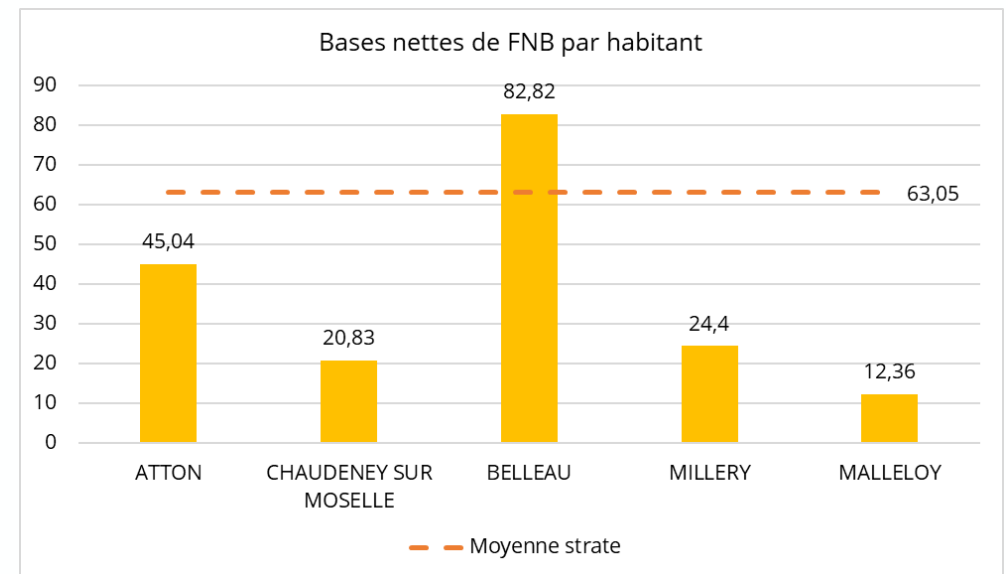
Les bases de TFPNB sont supérieures à celles de la moyenne de la strate, elles s'élèvent respectivement à 1 961 €/hab. en 2019 contre 934 €/hab. (données 2018).



Bases nettes d'imposition par habitant des communes du panel



Les bases nettes d'imposition de TH et de FNB de Millery sont inférieures à celles de la moyenne des communes de la strate. Seules les bases nettes de FB sont supérieures à la moyenne de la strate.



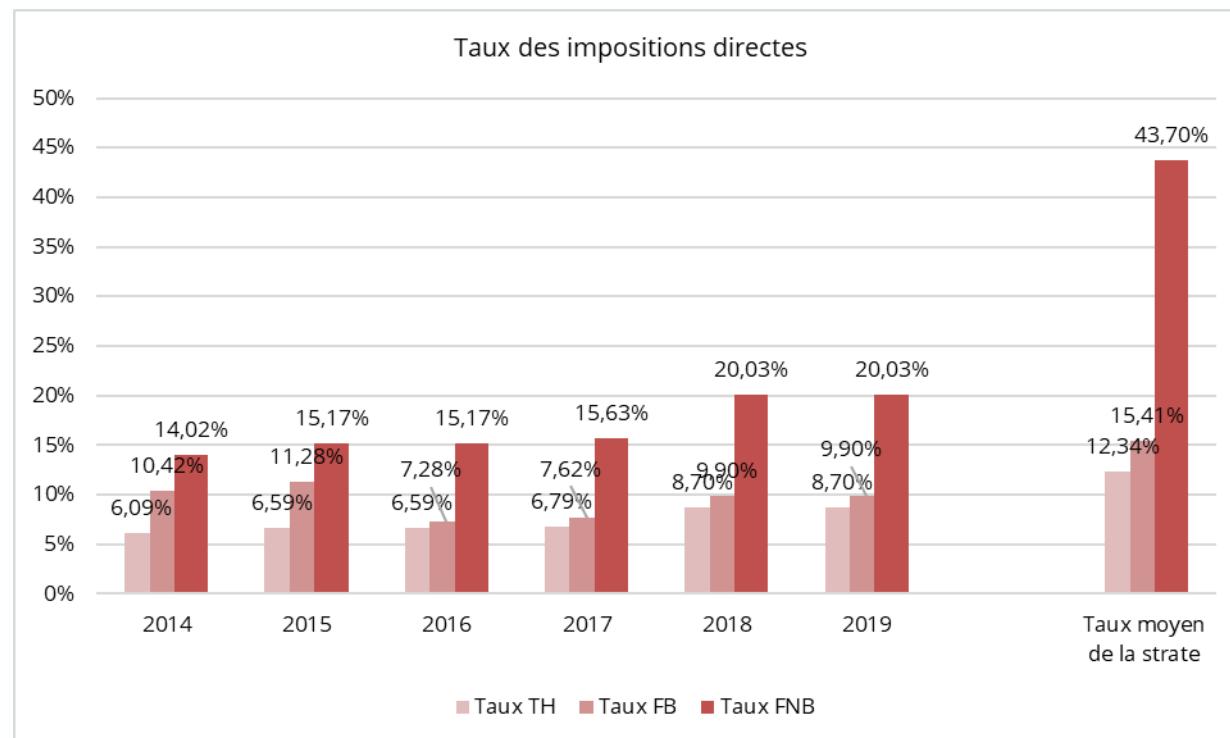
Source : données DGFIP (2018)

Taux des impôts directs locaux

Les taux des imposition directes sont inférieurs à celui de la moyenne de la strate :

- TH : 8,70 % (strate : 12,34 %)
- FB : 9,90 % (strate : 15,41 %)
- FNB : 20,03 % (strate : 43,70 %)

Les taux d'imposition ont subi plusieurs variations sur la période rétrospective. En 2016, le taux de foncier bâti a diminué de 35,46 %, puis a augmenté de 4,67 % en 2017 et 29,92 % en 2018. En 2018, la commune a augmenté ses taux 3 taxes d'un peu moins de 30 %.



Taux d'imposition voté

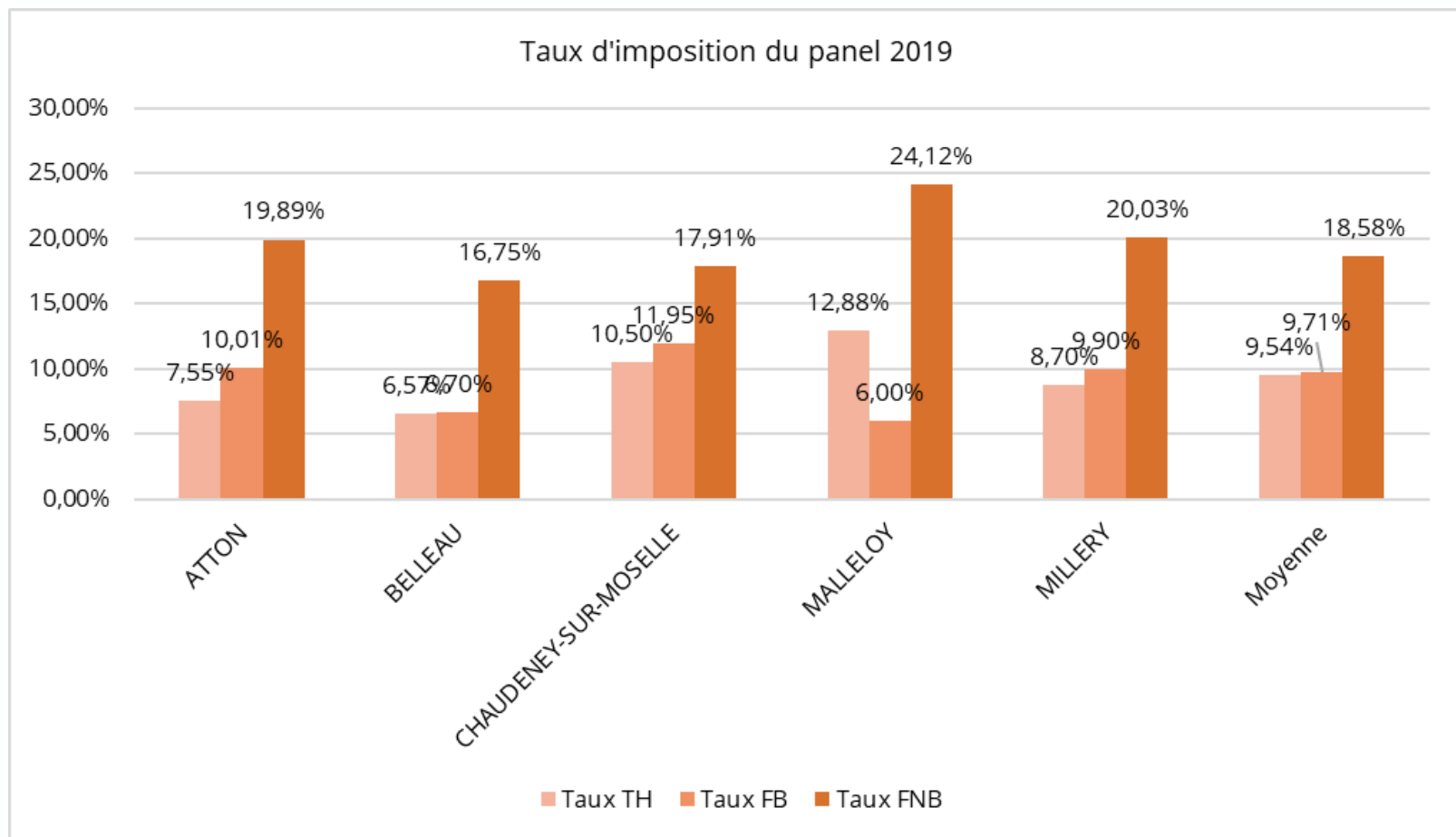
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taux TH	6,09%	6,59%	6,59%	6,79%	8,70%	8,70%
Taux FB	10,42%	11,28%	7,28%	7,62%	9,90%	9,90%
Taux FNB	14,02%	15,17%	15,17%	15,63%	20,03%	20,03%

Evolution annuelle des taux (en %)

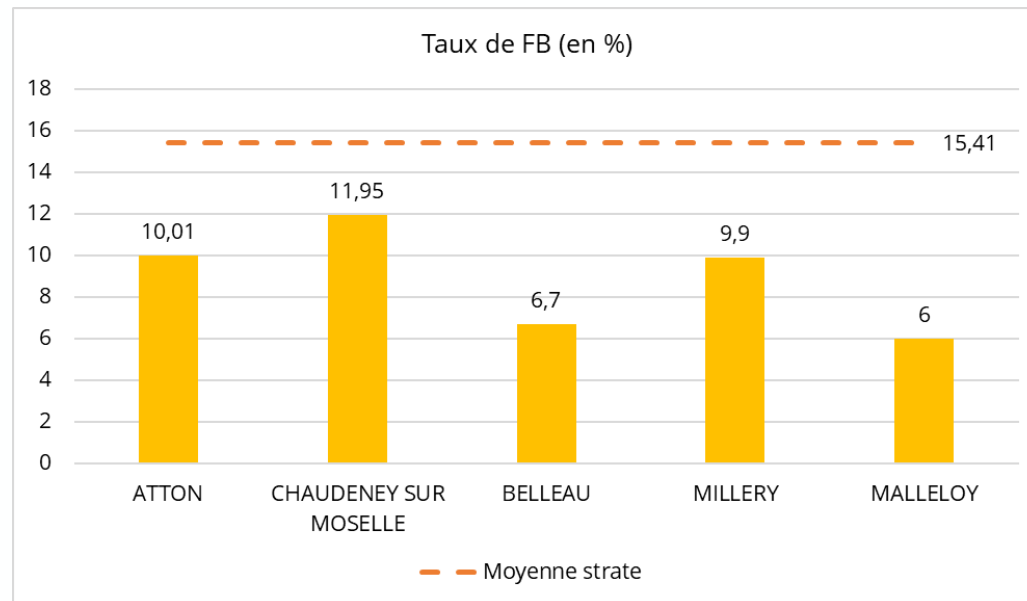
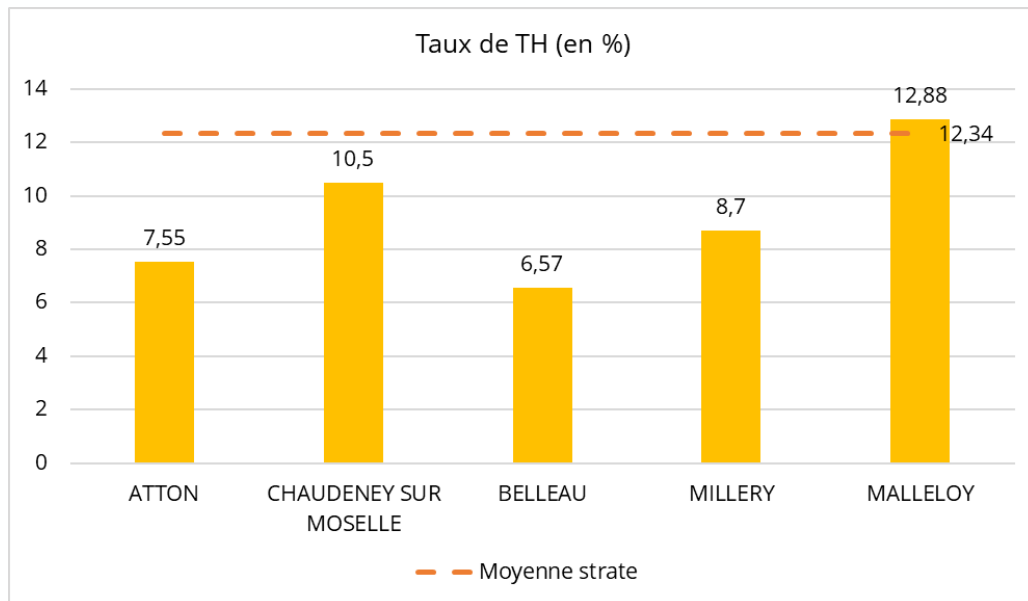
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taux TH		8,21%	0,00%	3,03%	28,13%	0,00%
Taux FB		8,25%	-35,46%	4,67%	29,92%	0,00%
Taux FNB		8,20%	0,00%	3,03%	28,15%	0,00%

Taux des impôts directs des communes du panel

Les taux des impôts directs de Millery sont relativement similaires à ceux des communes du panel. Le taux de TH est inférieur à la moyenne des communes et les taux de foncier sont supérieurs à la moyenne des communes.

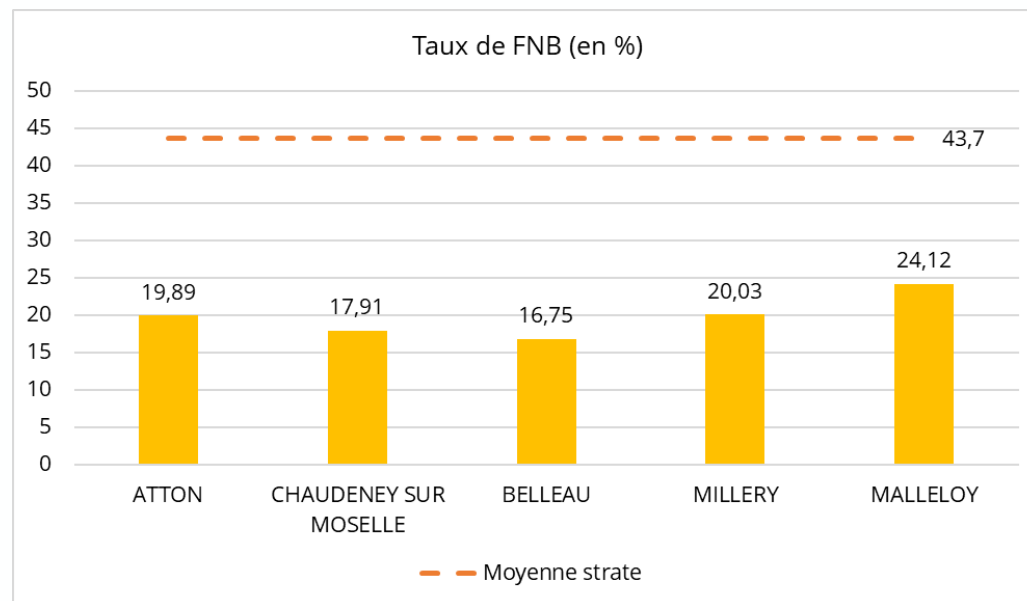


Comparaison des taux d'imposition des communes du panel en 2018



Les taux des impôts directs de Millery sont inférieurs à ceux de la moyenne de la strate démographique.

Comparé aux communes du panel ceux-ci sont relativement similaires.



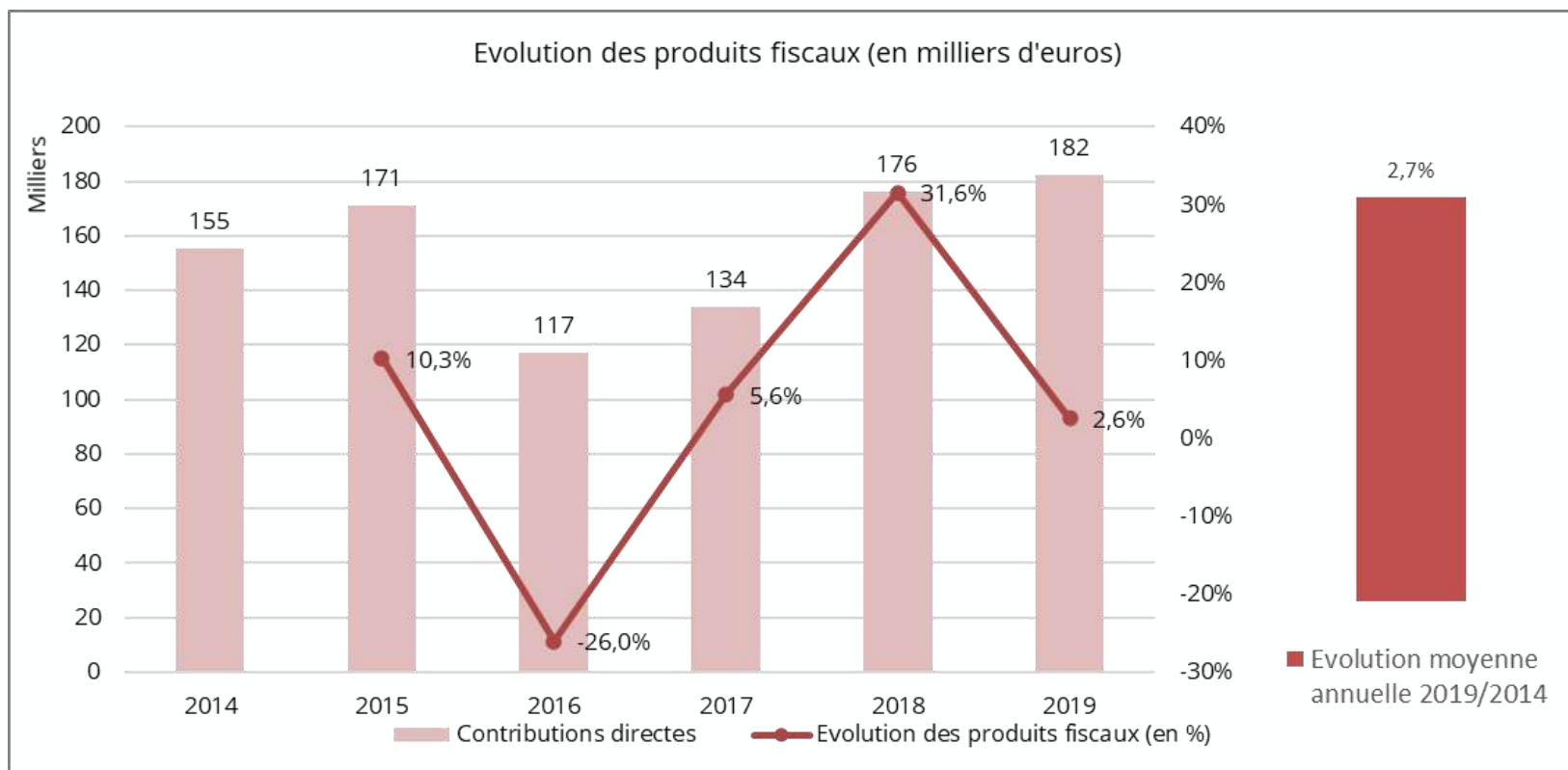
Source : données DGFIP (2018)

Produits de la fiscalité directe locale

Le produit des contributions directes a augmenté de 17,5 % sur la période 2014-2019, passant de 155 k€ en 2014 à 182 k€ en 2019, soit une augmentation de 27 k€ de produit fiscal.

En moyenne, les produits des impôts directs ont progressé de 2,7 % par an.

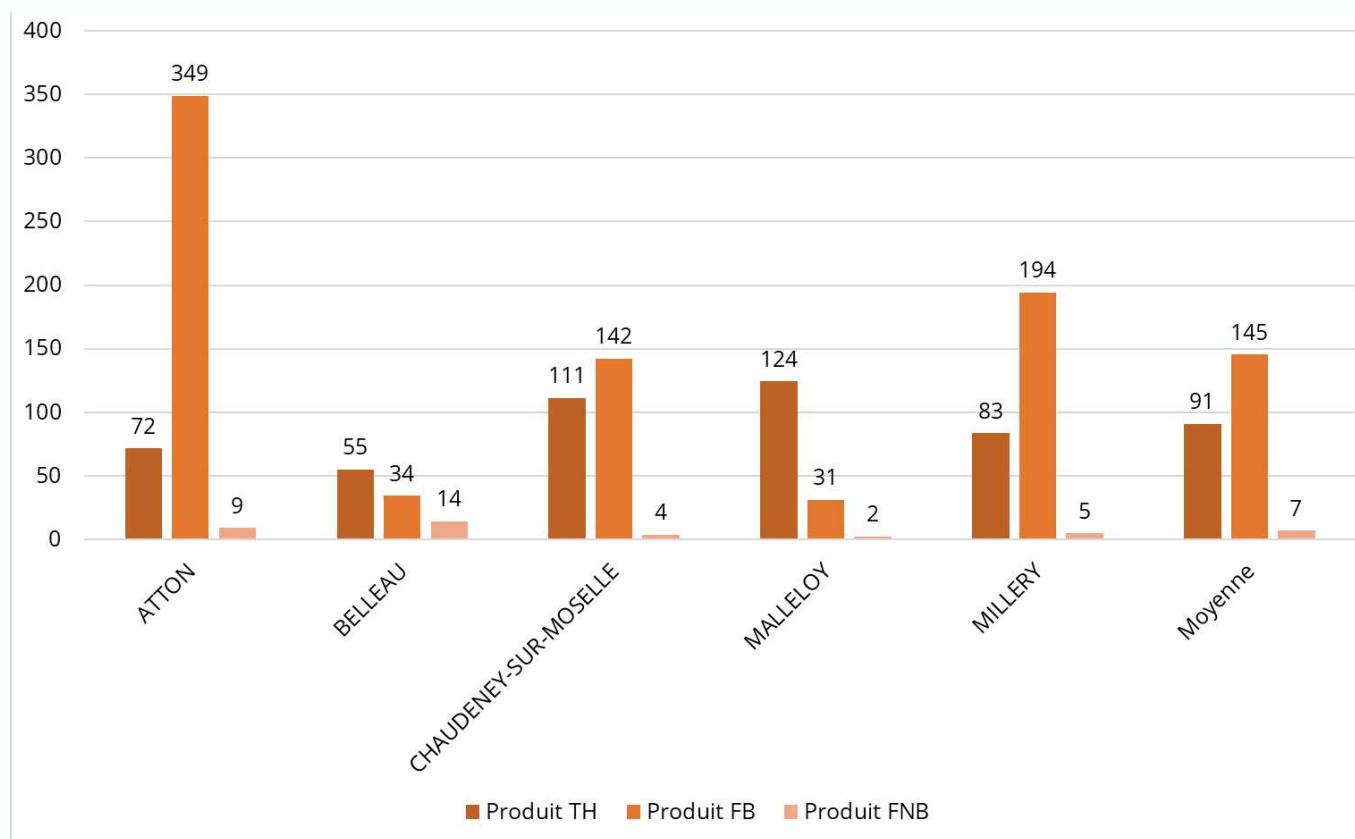
En 2016, les produits de la fiscalité directe sont en baisse de 26 % en raison notamment de la baisse du taux de FB cette même année. On note également un écart de produit fiscal entre le produit notifié dans l'état 1259 et les recettes enregistrées au compte administratif 2016. Une recherche est en cours pour trouver les raisons de cet écart.



Produit par habitant des communes du panel

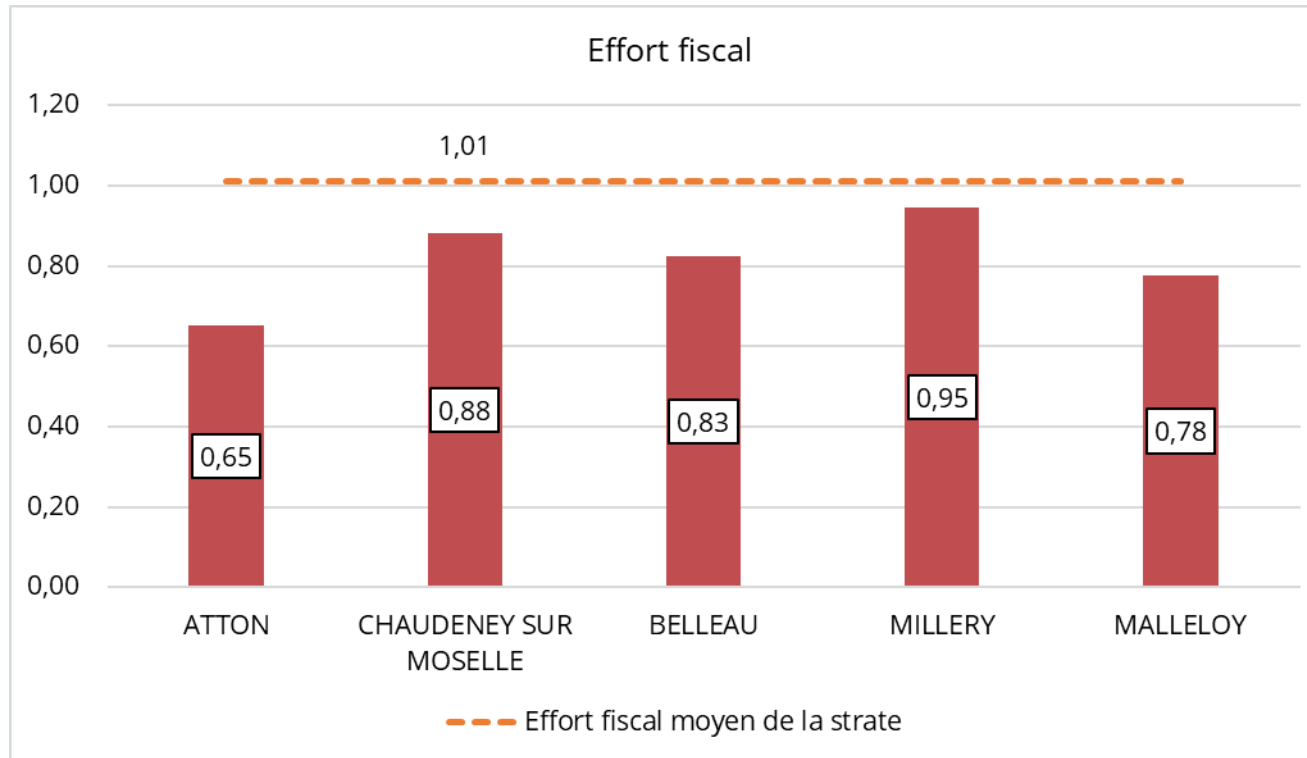
Les produits de TH et de FNB par habitant de la commune de Millery sont inférieurs à la moyenne des communes du panel.

Ils s'élèvent à 83 €/hab. pour la TH (contre 91 €/hab.) et 5 €/hab. pour le foncier non bâti (7€/hab.). Seul le produit de FB est supérieur à la moyenne des communes du panel, s'élevant à 194 €/hab. contre 145 €/hab.



Effort fiscal du panel

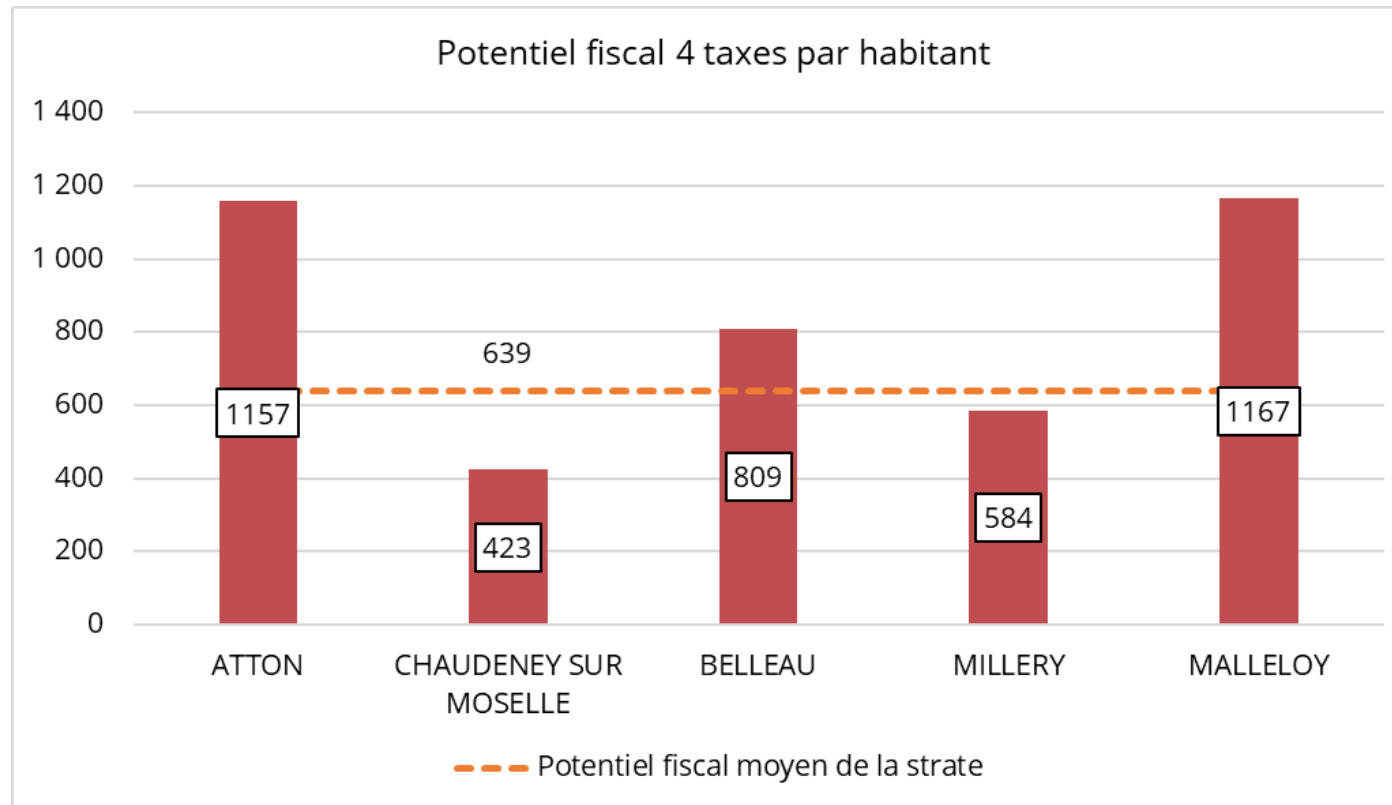
- L'effort fiscal est le rapport entre le produit des 3 taxes locales (commune et EPCI) et le potentiel fiscal dit « 3 taxes ». Cet indicateur permet d'évaluer la pression fiscale théorique exercée sur les contribuables de la commune. **Plus l'effort fiscal est fort, plus cela signifie que la pression fiscale exercée par la commune est importante.** Si l'effort fiscal est égal à 1 cela signifie que la collectivité a des taux proches à la moyenne nationale, s'il est supérieur à 1, les taux sont supérieurs.
- En 2019, Millery affiche un effort fiscal de 0,95, soit le plus élevé des communes du panel, mais inférieur à la moyenne des communes de la même strate démographique.



L'effort fiscal est utilisé dans la répartition des dotations de péréquation versées par l'État aux communes, et recalculé à l'échelon du bloc local (communes et communauté) pour le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC).

Potentiel fiscal 4 taxes

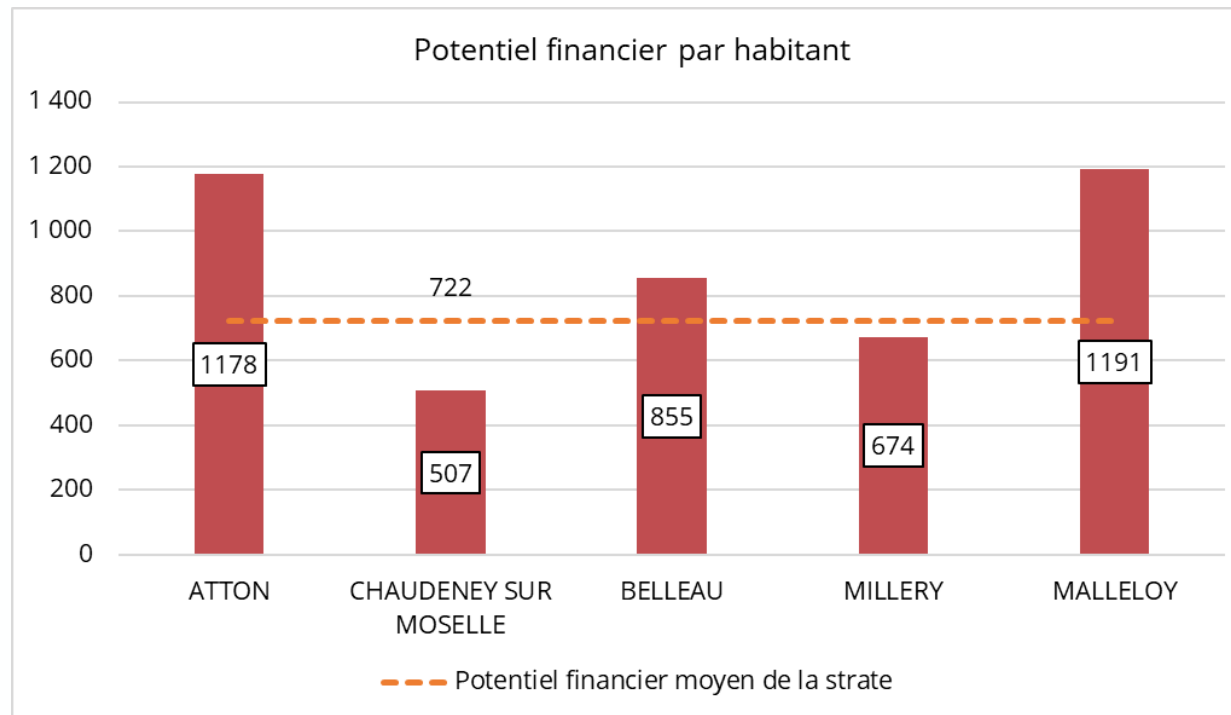
- **Le potentiel fiscal** est un indicateur mesure de la richesse fiscale d'une collectivité. Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme que produiraient les quatre taxes directes de cette collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces quatre taxes le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes. A cela s'ajoute une partie de la dotation forfaitaire. Il est utilisé dans le calcul des dotations et fonds de péréquation.
- En 2019, Millery affiche un potentiel fiscal « 4 taxes » par habitant inférieur à celui de la moyenne de la strate, celui-ci s'élève à 584 €/hab. contre 639 €/hab. , ce qui témoigne de la faiblesse des bases d'imposition par rapport aux autres communes du panel.



Potentiel financier par habitant

Le potentiel financier est un indicateur de mesure de la « richesse relative » d'une collectivité. Il est utilisé pour le calcul des dotations et fonds de péréquation. Il est égal au potentiel fiscal des 4 taxes des communes auquel est ajouté la dotation forfaitaire de la DGF (hors compensation de la suppression de la part salaire de la taxe professionnelle). Ce potentiel financier permet ainsi de prendre en compte l'ensemble des ressources stables d'une collectivité. En effet, outre la capacité de la collectivité à mobiliser des ressources fiscales (potentiel fiscal) s'ajoute la richesse tirée par ces collectivités de certaines dotations versées par l'État de manière mécanique et récurrente, et qui sont un élément essentiel pour équilibrer leur budget.

Le potentiel financier de Millery est inférieur à la moyenne de la strate.



E. Capacité d'autofinancement

Les soldes intermédiaires de gestion

L'évolution des soldes intermédiaires est très variable sur la période 2014-2019. En témoigne, l'épargne brute qui est comprise entre 6 k€ et 127 k€ sur cette même période.

L'épargne nette qui correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des investissements (épargne brute diminué du remboursement du capital de la dette) s'élève à 77 k€ en 2019.

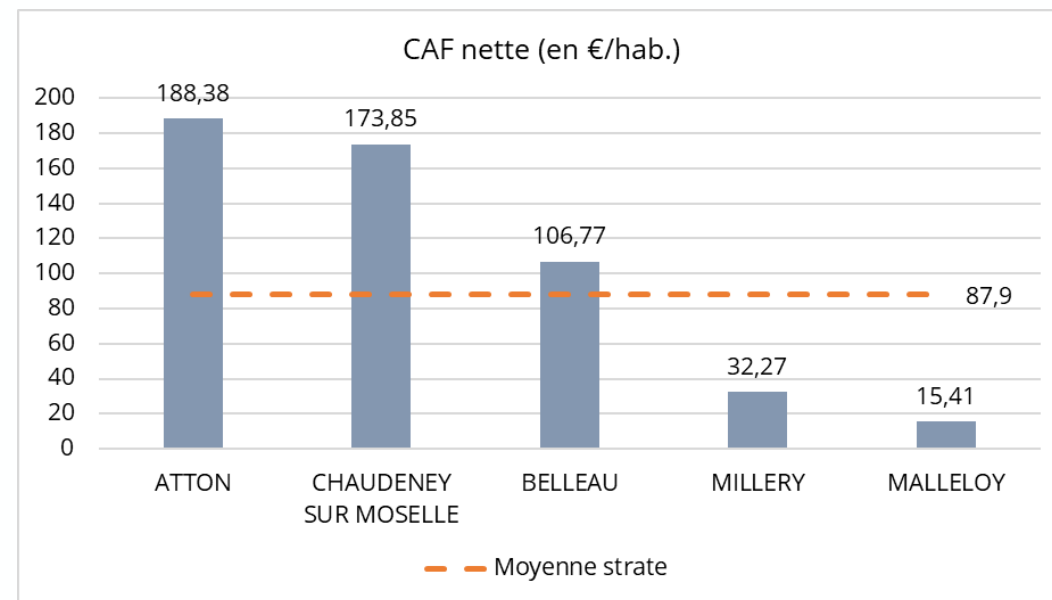
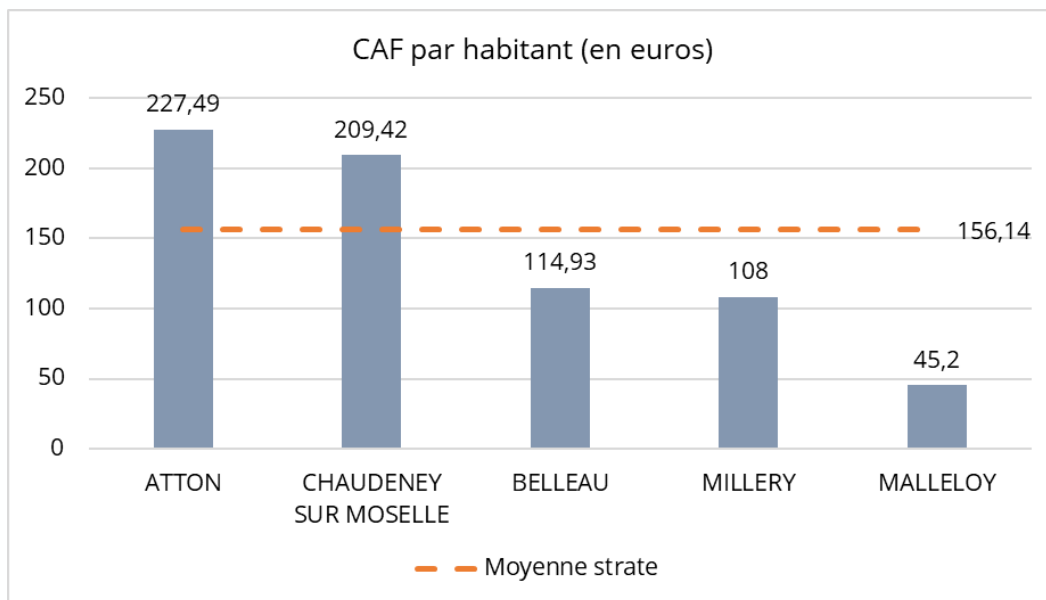
<i>en milliers d'euros</i>	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Produits réels de fonctionnement courant	468	509	427	433	450	489
- Charges réelles de fonctionnement courant	373	355	385	336	330	326
Excédent Brut Courant	95	155	43	97	120	162
Produits exceptionnels hors 775	4	6	5	7	7	6
- Charges exceptionnelles	0	0	1	17	22	6
Résultat exceptionnel	4	6	4	-10	-14	0
Produits financiers	0	0	0	0	0	0
- Charges financières diverses (hors intérêts)	2	1	0	0	0	0
Résultat financier	-2	-1	0	0	0	0
Epargne de gestion	96	159	47	87	106	162
- Intérêts de la dette	46	43	41	39	37	35
= Epargne brute ou capacité d'autofinancement	51	116	6	48	69	127
- Amortissement en capital de la dette	50	53	44	46	48	50
= Epargne nette	0	63	-39	2	21	77

La capacité d'autofinancement par habitant

En 2018, la CAF brute par habitant de la commune est inférieure à celle de la moyenne nationale de la strate, elle s'élève à 108 €/hab. contre 156 €/hab.

La CAF nette de la commune s'élève à 32,27 €/hab. contre 87,9 k€/hab. pour la moyenne de la strate.

La différence entre la CAF brute et la CAF nette correspondant au remboursement de la dette, ceci témoigne d'annuités de dette plus importante que la moyenne.



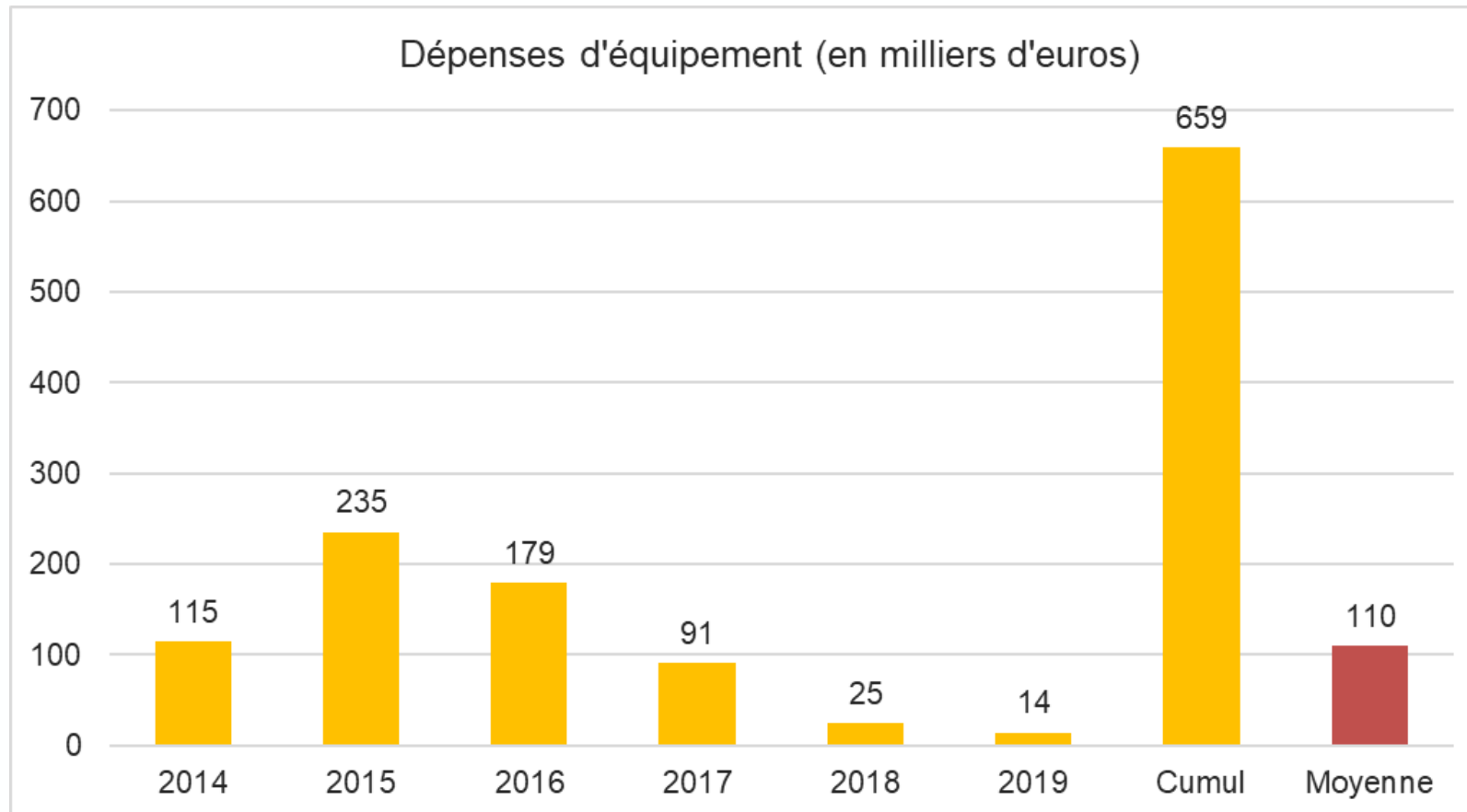
Source : données DGFIP

F. Les dépenses d'investissement et leur financement

Les dépenses d'investissement

Sur la période 2014-2019, le cumul des dépenses d'équipement représentait 659 k€. Après une augmentation les premières années du mandat précédent, le niveau des dépenses d'équipement a ralenti les années suivantes.

En moyenne la commune a investi 110 k€ par an.



Les modalités de financements des investissements

Sur la période 2014-2019, la commune a investi un total de 659 k€ en dépenses d'équipement, qui a été financé par des recettes d'investissement hors emprunt (452 k€), par l'épargne nette (124 k€) et mobilisation du fond de roulement (186 k€). La commune n'a pas eu recours à l'emprunt.

<i>en milliers d'euros</i>	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Cumul	Moyenne
Dépenses d'équipement (comptes 20, 21, 23) hors opérations	115	235	179	91	25	14	659	110
+ Subventions versées	0	0	0	0	0	0	0	0
= Dépenses d'équipement	115	235	179	91	25	14	659	110
+ Autres dépenses d'investissement	0	16	21	15	26	26	103	17
= Dépenses réelles totales d'investissement hors dette	115	251	200	106	50	40	762	127

Subventions reçues	9	45	44	37	4	0	139	23
+ Dotations reçues	13	28	11	3	1	6	63	11
+ FCTVA	23	3	11	36	13	5	91	15
+ Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	59	0	15	75	12
+ Autres recettes d'investissement	0	82	0	0	0	1	84	14
= Recettes réelles totales d'investissement hors emprunt	46	158	67	135	18	28	452	75

Recettes financières diverses hors dette	0	0	0	0	0	1	2	0
- Dépenses financières diverses hors dette	0	0	0	1	0	1	2	0
= Solde des opérations financières diverses (trésorerie et réaménagement d'emprunts)	0	0	0	-1	0	1	0	0

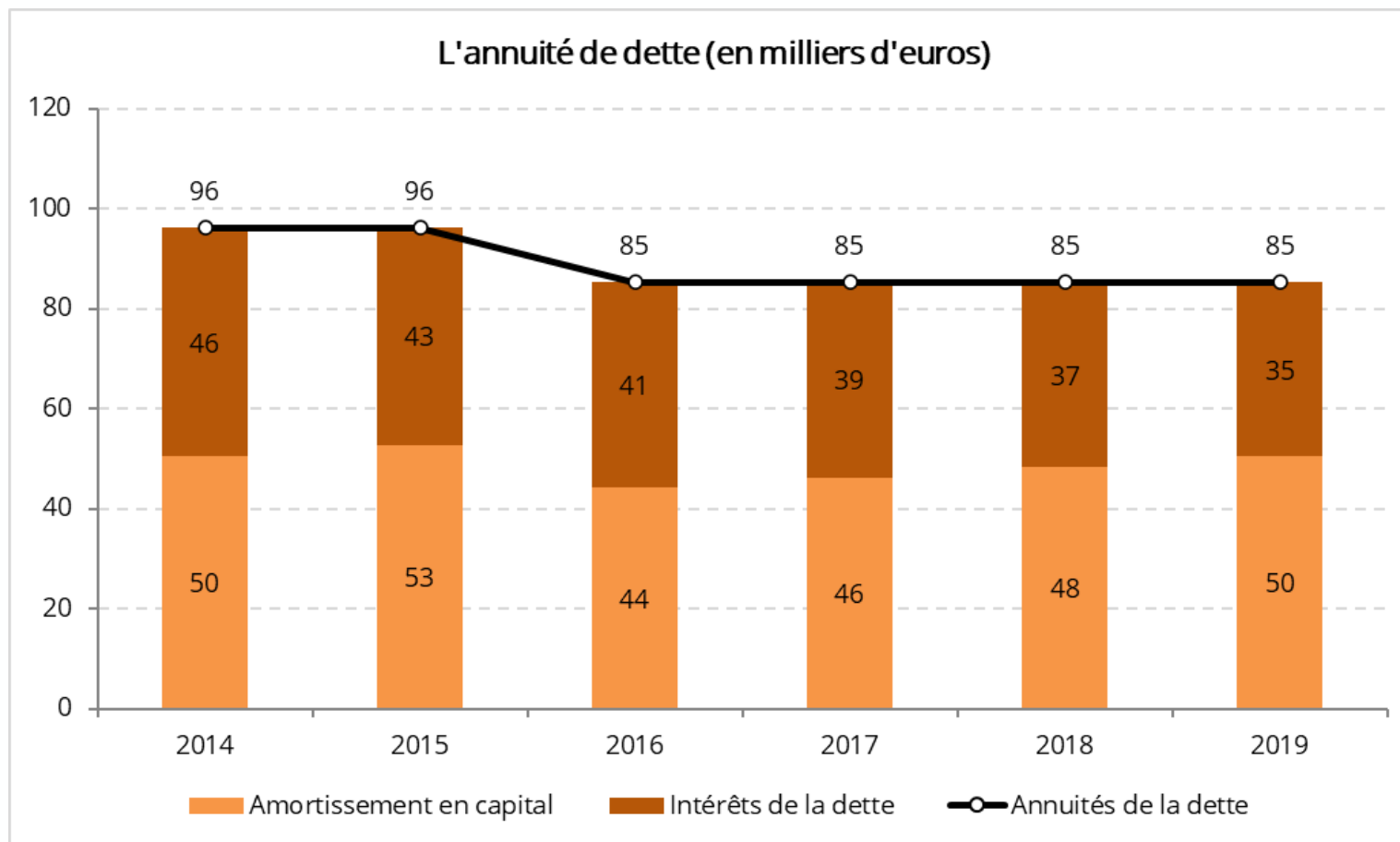
Besoin (+) / Excédent (-) de financement de la section d'investissement	69	93	133	-29	32	12	310	52
--	-----------	-----------	------------	------------	-----------	-----------	------------	-----------

RECETTES	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Cumul	Moyenne
Epargne nette	0	63	-39	2	21	77	124	21
Emprunts	0	0	0	0	0	0	0	0
Utilisation du fonds de roulement	68	30	172	-30	12	-65	186	31

G. La dette

Les annuités de la dette

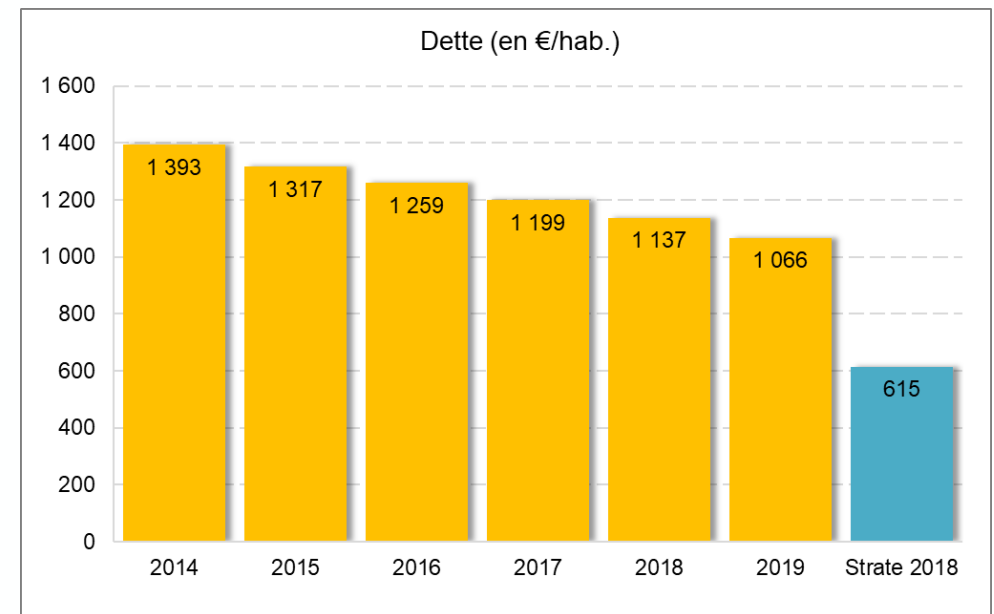
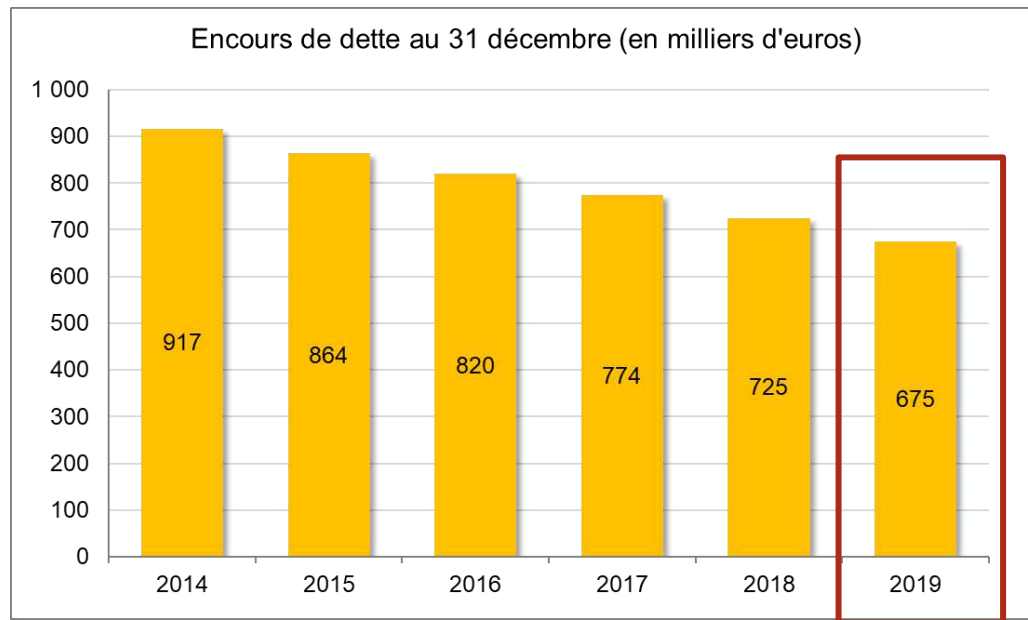
Après une diminution en 2016, les annuités de dette de la commune sont stables sur la période 2016-2019. Elles s'élèvent à 85 k€ entre 2016 et 2019. Les intérêts de la dette se sont réduits progressivement pour s'élever à 35 k€ en 2019 contre 46 k€ en 2014.



Encours de dette au 31/12/2019

La commune présente un encours de dette en diminution sur la période 2014-2019 de 26,4 %. La dette s'élève à 675 k€ en 2019 contre 917 k€ en 2014. La commune n'a pas emprunté sur la période rétrospective.

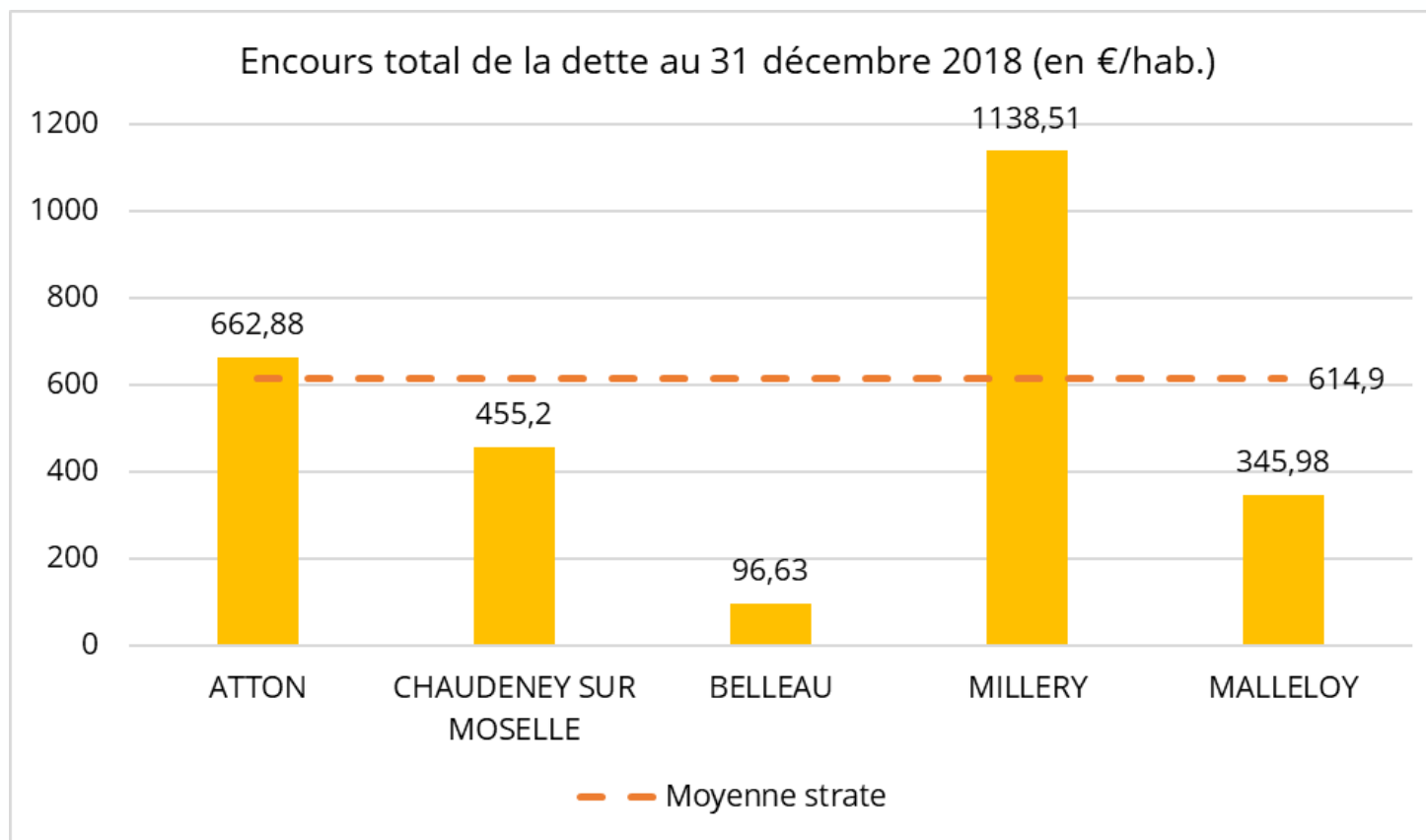
La dette par habitant demeure supérieure à la moyenne nationale de la strate. Elle s'élève à 1 066 €/hab. en 2019 contre 615 €/hab. pour la moyenne nationale de la strate (donnée strate 2018).



Comparaison de la dette des communes du panel

En 2018, la dette par habitant de Millery est la plus élevée parmi les communes du panel. Elle s'élève à 1 138 € alors que celle des autres communes du panel varie entre 97 € et 663 € par habitant.

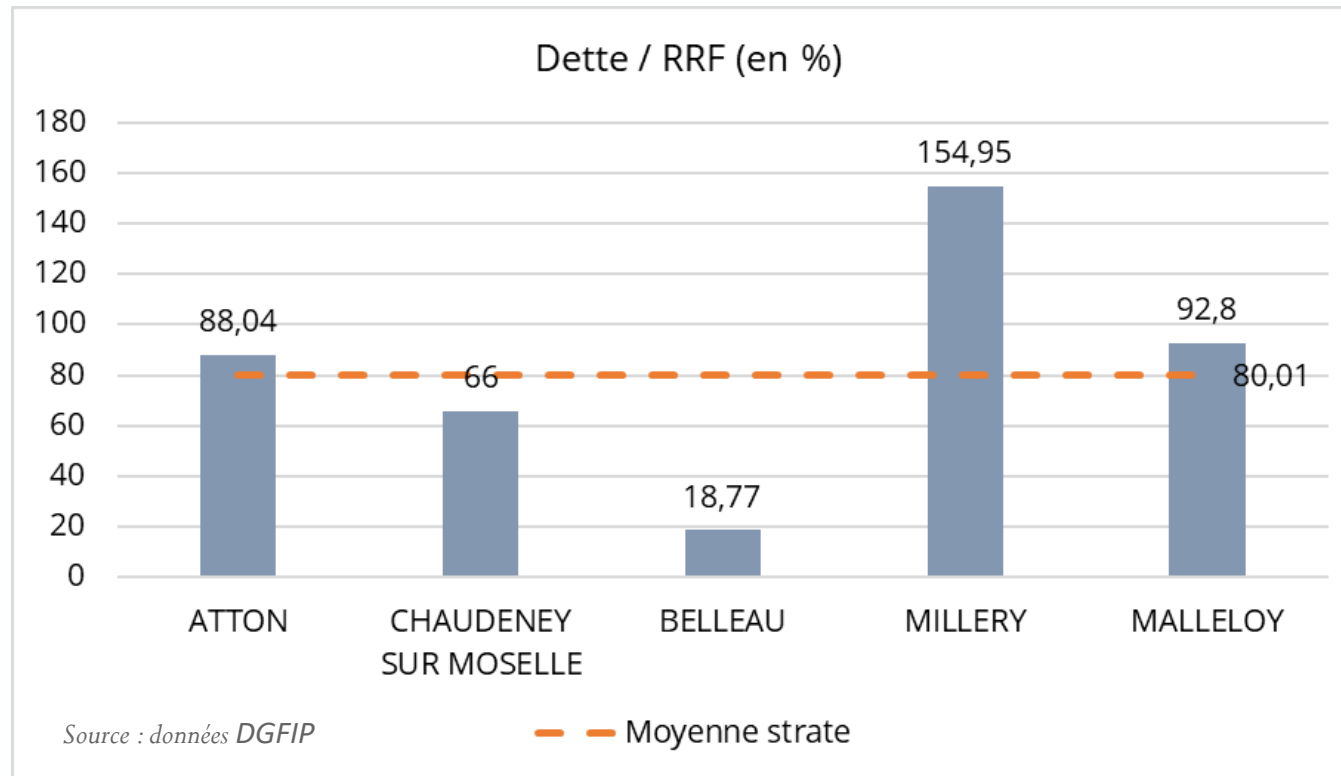
Cette dette est plus de deux fois supérieure à la moyenne des communes de la strate (614,9 €/hab.).



Taux d'endettement

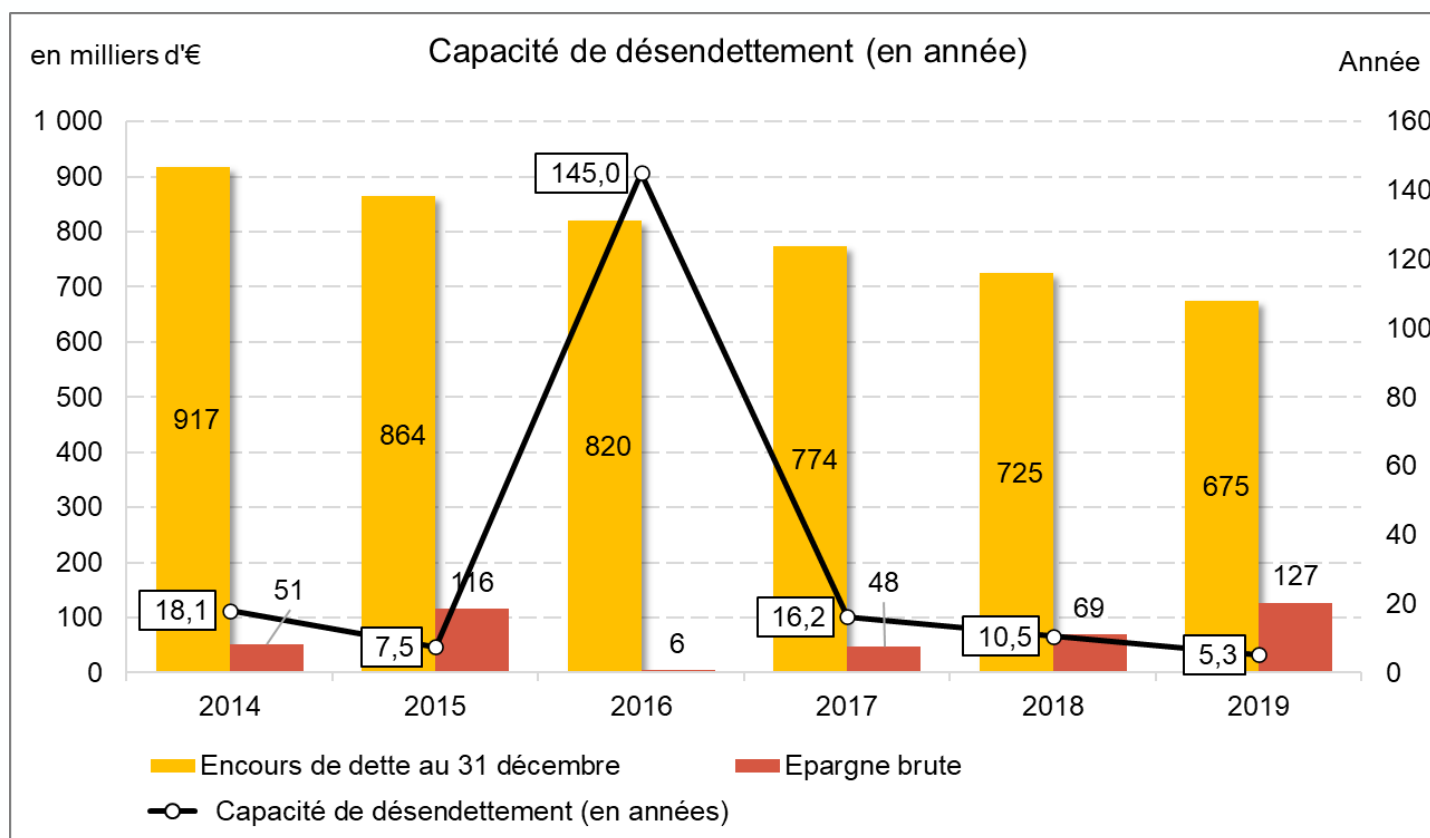
Taux d'endettement (encours de dette / recettes réelles de fonctionnement) : ce ratio d'endettement permet de mesurer le poids de la dette (capital restant dû au 31 décembre de l'exercice) d'une collectivité relativement à sa richesse. Ce ratio peut être comparé avec des collectivités comparables et les moyennes dégagées de la strate. Si ce ratio est supérieur à 100%, cela signifie que l'encours total de la dette représente plus d'une année de fonctionnement. Ce ratio doit être complétée par la capacité de désendettement.

En 2018, le taux d'endettement de la commune s'élève à 155 %. Il est supérieur à la moyenne de la strate qui s'élève à 80 %.



La capacité de désendettement

La capacité de désendettement exprimée en années (encours/CAF brute) s'établit à 5,3 ans au 31/12/2019. Malgré que le ratio soit satisfaisant, il convient de relativiser ce constat compte tenu de son évolution sur la période 2014-2019. En effet, ce ratio est supérieur au seuil généralement admis de 15 ans en 2014 et 2017. Par ailleurs, la très forte volatilité de la CAF brute sur la période a conduit à de fortes variations du ratio de capacité de désendettement.



3. Analyse financière prospective 2020-2026

La prospective financière vise à projeter dans le futur les principales dépenses et recettes de fonctionnement. Elle peut être utilisée pour :

- définir un volume d'investissement maximal ;
- déterminer la soutenabilité des investissements à moyen terme afin de vérifier que la commune aura la capacité pour réaliser son programme d'investissement ;
- évaluer la capacité financière de la commune par le biais d'indicateurs : niveau des épargnes, ratio de désendettement, encours de dette etc. ;
- déterminer les conditions de reconstitution des marges de manœuvre financières : réduction des dépenses de fonctionnement, contraction des dépenses de personnel, optimisation des recettes de fonctionnement (tarification, fiscalité...), allongement de la dette, réduction du niveau des investissements..

Elaboration des scénarios :

- **Elaboration d'un scénario de référence « au fil de l'eau » basé sur des hypothèses d'évolution** : ce premier scénario est la reconduction des tendances passées. Il permet de constater l'évolution « naturelle » du budget, et sert de simulation de base, afin de pouvoir comparer l'intérêt des autres scénarios par rapport à ce scénario. Les hypothèses d'évolution des différents postes de produits et de charges ont été définies sur la base des observations de l'analyse financière rétrospective, modulées en fonction des informations recueillies au cours de l'étude et après une réunion de travail avec la collectivité.
- **Elaboration des scénarios alternatifs** : suite à l'application des hypothèses, la situation financière prospective évolue. Le cas échéant, il convient de « jouer » sur les différents leviers d'actions à la disposition de la commune pour rétablir l'équilibre financier prospectif : levier fiscal, niveau d'investissement maximal, évolution maximale des charges de fonctionnement, ratio de délai de désendettement maximal... Plusieurs scénarios sont proposés

A. Les hypothèses prospectives retenues

Estimation du compte administratif 2020

La première année de la prospective financière doit s'appuyer sur le dernier compte administratif adopté, tout en tenant compte des données du budget primitif de l'exercice en cours. Les chiffres de 2020 seront l'anticipation de la réalisation des crédits inscrits au budget primitif 2020. A partir de ce compte administratif estimé de la première année de la prospective financière, nous appliquerons des hypothèses d'évolution qui permettront d'anticiper les comptes administratifs suivants.

Pour estimer le compte administratif 2020, nous avons analysé les taux habituels de réalisation des chapitres budgétaires sur la période 2014-2019.

BP 2020	Taux moyen de réalisation 2014/2019	Taux de réalisation retenu	Estimation du CA 2020 à partir du taux de réalisation	Réalisation au 30/09/2020	Réalisé (en %)	Projection retenue CA 2020	Projection 2020 (en % du BP 2020)
---------	-------------------------------------	----------------------------	---	---------------------------	----------------	----------------------------	-----------------------------------

Dépenses de fonctionnement

(011) Charges à caractère général	118 436	96,6%	97,0%	114 883	74 000	62,5%	95 000	80,2%
(012) Charges de personnel	186 710	95,9%	96,0%	179 242	135 000	72,3%	179 242	96,0%
(014) Atténuations de produits	21 906	113,3%	100,0%	21 906		0,0%	21 906	100,0%
(65) Charges de gestion courante	80 774	92,7%	100,0%	80 774	60 000	74,3%	80 774	100,0%
(66) Charges financières	32 485	101,1%	100,0%	32 485		0,0%	32 485	100,0%
(67) Charges exceptionnelles	21 881	102,9%	100,0%	21 881	10 000	45,7%	21 881	100,0%
Total DRF	462 192	96,3%	97,6%	451 171	279 000	60,4%	431 288	93,3%

Recettes de fonctionnement

(013) Atténuations de charges	0	213,0%	100,0%	0	1 831	s.o.	1 831	s.o.
(70) Produits des services et du domaine	10 473	130,7%	100,0%	10 473	10 443	99,7%	10 473	100,0%
(73) Impôts et taxes	369 944	109,9%	100,0%	369 944	278 126	75,2%	369 550	99,9%
(74) Dotations et participations	20 836	98,5%	98,0%	20 419	15 857	76,1%	20 419	98,0%
(75) Produits de gestion courante	34 012	105,2%	100,0%	34 012	27 647	81,3%	34 012	100,0%
(76) Produits financiers	0	0,0%	0,0%	0	0	s.o.	0	s.o.
(77) Produits exceptionnels	3 500	413,5%	100,0%	3 500	10 595	302,7%	10 595	302,7%
Total RRF	438 765	113,6%	99,9%	438 348	344 499	78,5%	438 348	99,9%

Les hypothèses en dépenses de fonctionnement

Les hypothèses d'évolution des différents postes de produits et de charges ont été définies sur la base des observations de l'analyse financière rétrospective 2014-2019, modulées en fonction des informations recueillies et validés par la collectivité au cours d'une réunion de travail. Ces hypothèses ont été intégrées dans le scénario « au fil de l'eau » à compter de 2021.

Concernant les dépenses de fonctionnement :

Charges	Hypothèses à partir de 2021
Charges à caractère général	+3 % par an
Charges de personnel	+3 % par an
Atténuations de produits	• Une stabilité du montant de prélèvement FPIC à 8 500 € par an
Charges de gestion courante	• +2 % par an • Une réduction de la contribution au service incendie à hauteur de 10 500 €
Charges financières	Charges financières (intérêts) : selon plan d'extinction de la dette de la commune
Charges exceptionnelles	Aucune charge exceptionnelle en prospective, celles-ci sont par nature ponctuelles et imprévisibles, donc difficile à prévoir à l'avance

Les hypothèses en recettes de fonctionnement

Produits	Hypothèses à partir de 2021
Produits des services et du domaine	+1 % par an (hypothèse haute compte tenu de l'évolution moyenne rétrospective 2014-2019 qui était de +0,1 %).
Impôts et taxes	• une stabilité des taux d'imposition ; • une augmentation modérée des bases fiscales : +1,2 % en 2020, puis 1,5 % les années suivantes (moyenne rétrospective) pour le foncier bâti et +1,9 % en 2020, puis +0,8 % les années suivantes pour le foncier non bâti ; • Droit de mutation à titre onéreux : +0,5 % par an • Taxe sur les pylônes électriques : +1 % par an • Une diminution du montant de l'attribution de compensation versé par l'EPCI de rattachement de 10,5 k€ en 2021 en raison du transfert du contingent incendie ; • Autres impôts et taxes : stable
Dotations et participations	• Une diminution de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 21 % par an au regard des évolutions passées • Une stabilité des compensations fiscales
Autres produits de gestion courante	+1 % par an sauf pour 2020 et 2021 avec une diminution des revenus de locations de la salle polyvalente en raison du COVID-19. L'hypothèse est 70 % en 2020 et 60 % en 2021, un retour à la normale en 2022.
Remboursement sur les rémunérations du personnel	+3 % par an (hypothèse similaire à l'évolution des dépenses de personnel).
Produits exceptionnels	Aucun produit exceptionnel pris en compte en prospective. Celles-ci étant par nature ponctuelles et imprévisibles, et donc difficile à prévoir à l'avance.

Les hypothèses en dépenses d'investissement

Dépenses	Hypothèses à partir de 2021
Dépenses d'équipement	En 2020, nous sommes repartis sur les montants des réalisations 2020 soit 130 € Nous avons testé un montant annuel moyen des dépenses d'équipement à 110 k€/an à partir de 2021, soit un volume total évalué à 770 k€ sur la période prospective 2020-2026. Montant d'investissement correspondant à la moyenne des dépenses d'équipement réalisé sur la période 2014-2019.
Subventions d'équipement versées par la commune	Aucune subvention versée en période rétrospective donc aucun montant inscrit en prospective
Remboursement du capital de la dette	• Dette ancienne : les chiffres sont repris du plan d'extinction de la dette (amortissement en capital) fourni par la collectivité • Dette future (les nouveaux emprunts) : les annuités futures sont estimées sur la base d'emprunts à taux fixe en annuités constante : - Taux d'intérêt : 1,5 % (fixe) jusqu'en 2022 puis 2 % par an les années suivantes. - Durée : 15 ans

Les hypothèses en recettes d'investissement

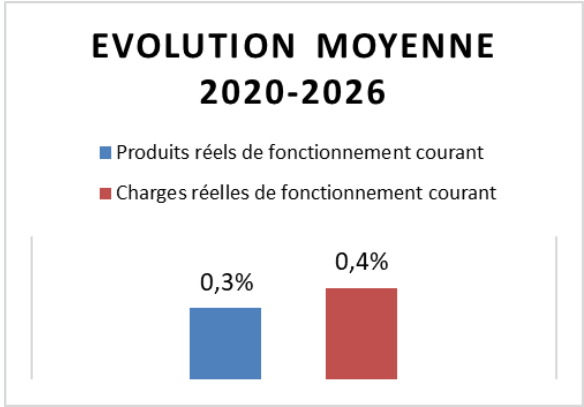
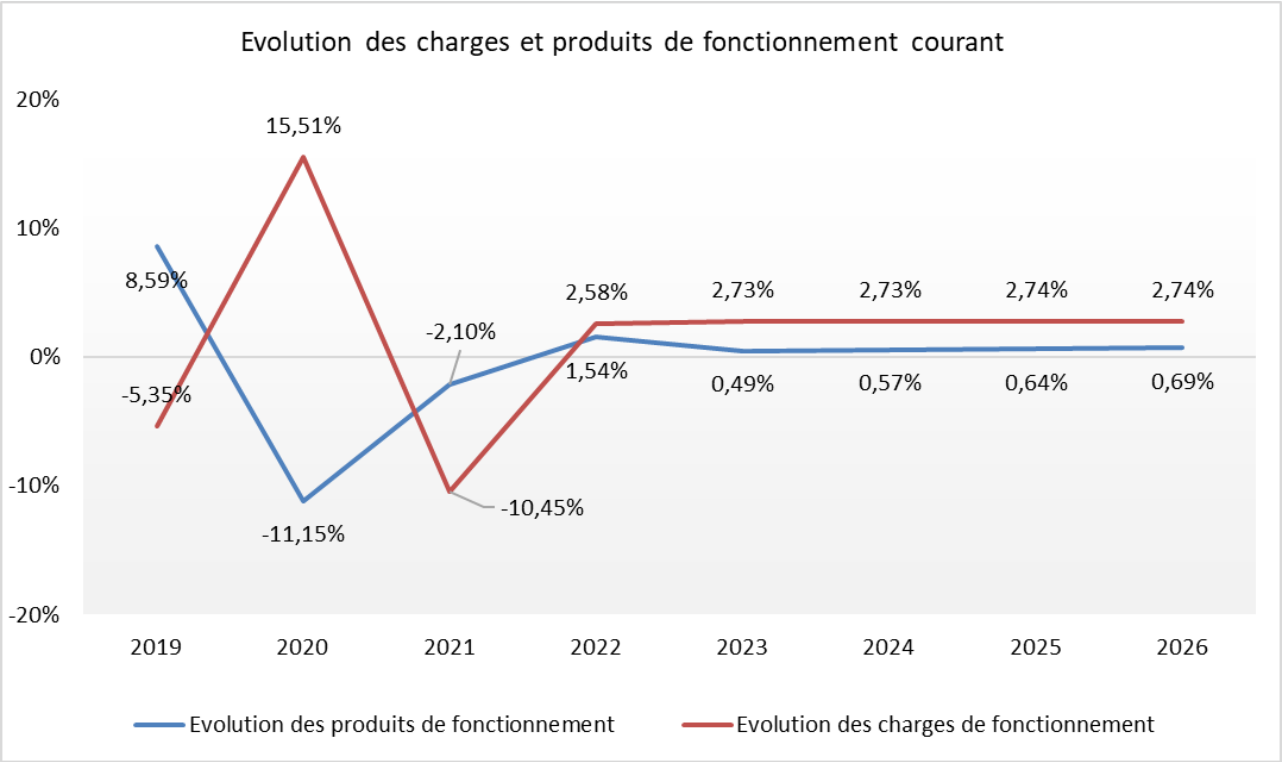
Produits	Hypothèses à partir de 2021
FCTVA	Le FCTVA est une dotation destinée à assurer une compensation de la charge de TVA que supportent les collectivités pour les équipements sur lesquels ils ont un droit de propriété et qu'ils ne peuvent pas récupérer par voie fiscale car ils ne sont pas assujettis à la TVA. Le FCTVA est proportionnel aux dépenses d'équipement. Taux du FCTVA : 16,404 % Assiette du FCTVA : 90 % du montant total des investissements de l'année N-1 (une partie des dépenses étant non-éligible au FCTVA).
Taxe d'aménagement	Le montant de la taxe d'aménagement en prospective est de 6,3 k€ (stable)
Les subventions reçues	En l'absence de données en prospective, il est proposé d'appliquer une hypothèse de taux de subventions de 21 % (moyenne rétrospective) sur les dépenses d'équipements de l'exercice précédent.
Produits de cession	Vente du dernier plateau (Ilot Aigle) en 2021 pour 100 000 €. Compte tenu de l'incertitude concernant le projet de réhabilitation du presbytère, il est proposé de ne pas prévoir de produit de cession.
Emprunts nouveaux	Le montant des emprunts nouveaux simulé annuellement correspond au besoin de financement de la commune.
Fonds de roulement	

B. Les résultats du scénario au fil de l'eau

Les charges de fonctionnement courant progresseraient à un rythme plus élevé que les produits

Les charges de fonctionnement courant progresseraient plus rapidement que les produits de fonctionnement courant.

En moyenne, +0,4 % pour les charges et +0,3 % par an pour les produits.



La capacité d'autofinancement

Compte tenu des hypothèses retenues, l'épargne brute se dégraderait sous l'effet de ciseau. Elle serait comprise entre 25 k€ et 51 k€

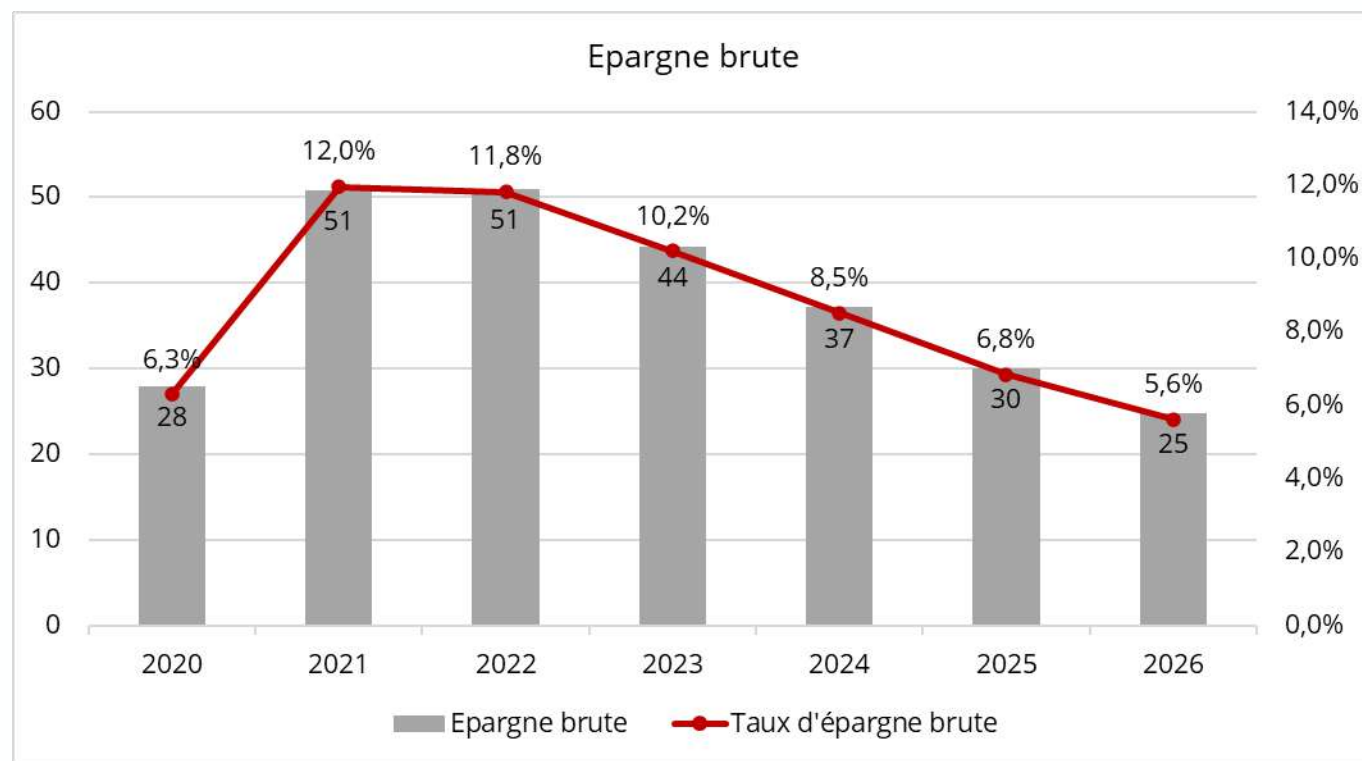
L'épargne nette serait négative quasiment durant toute la période prospective 2020-2026 (sauf en 2022 du fait de l'extinction d'un emprunt cette même année et 2023). L'épargne nette s'élèverait à -33 k€ en 2026.

Au regard de l'autofinancement, il est impératif de constituer un niveau d'épargne satisfaisant.

<i>en milliers d'euros</i>	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Produits réels de fonctionnement courant	434	425	432	434	436	439	442
Charges réelles de fonctionnement courant	384	344	353	363	373	383	393
Excédent Brut Courant	50	81	79	71	64	56	49
Produits exceptionnels hors 775	11	0	0	0	0	0	0
- Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0
Résultat exceptionnel	11	0	0	0	0	0	0
Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0
- Charges financières diverses (hors intérêts)	0	0	0	0	0	0	0
Résultat financier	0	0	0	0	0	0	0
Epargne de gestion	60	81	79	71	64	56	49
- Intérêts de la dette	32	30	28	27	26	26	24
Epargne brute	28	51	51	44	37	30	25
- Amortissement en capital de la dette	53	55	36	41	48	55	57
Epargne nette	-25	-4	15	3	-11	-25	-33

Epargne brute

Le taux d'épargne brute indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Le taux d'épargne brute de la commune approcherait dangereusement le seuil critique en 2026 fixé à 5 %. Ce ratio doit être apprécié en tendance.



- Taux supérieur à 12 % : situation satisfaisante (standard)
- Taux compris entre 8 % et 12 % : situation correcte
- Taux inférieur à 8 % : seuil d'alerte
- Taux inférieur à 5 % : seuil critique

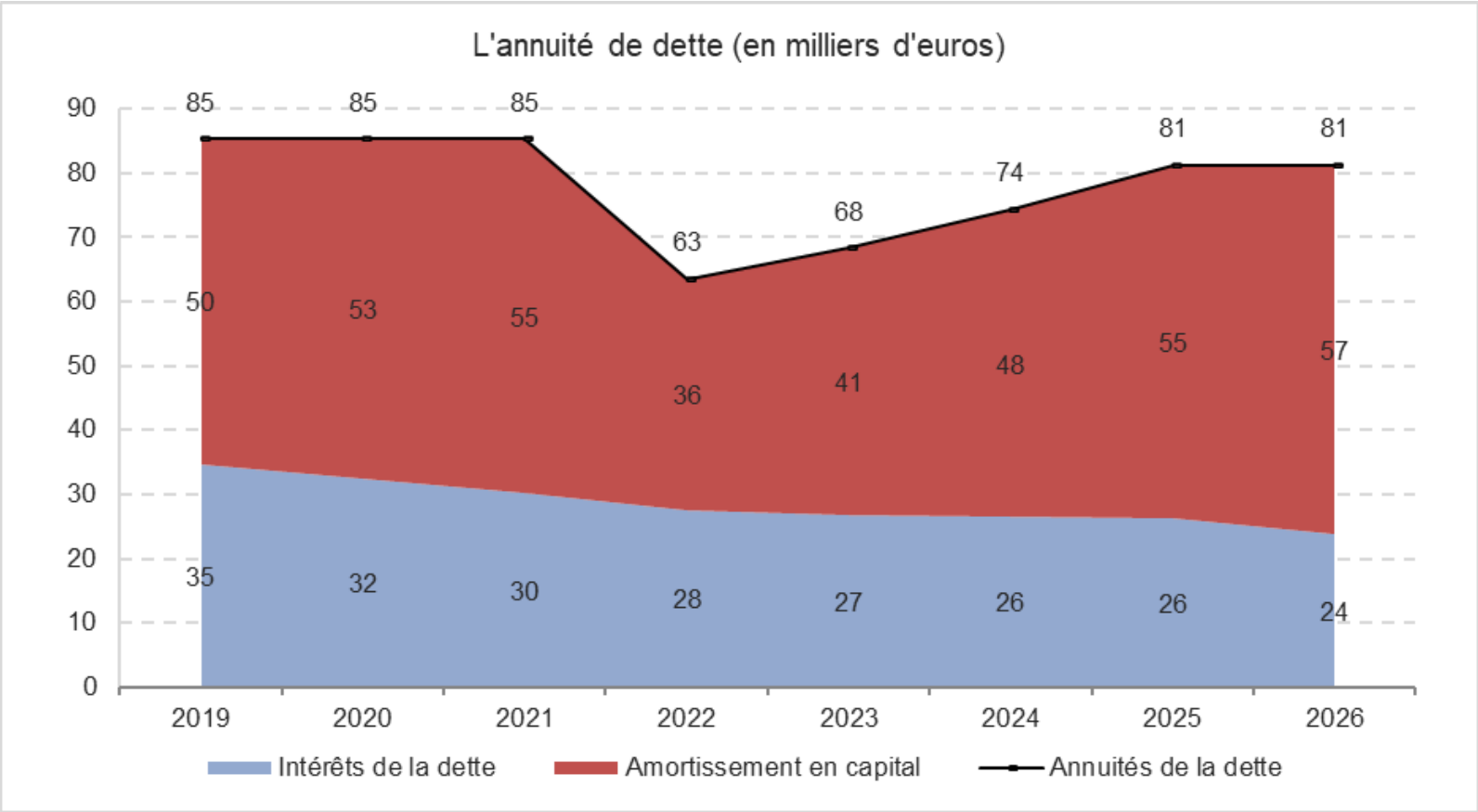
Le financement de la section d'investissement

- Un montant annuel moyen des dépenses d'équipement à 110 k€/an (sauf en 2020), soit un volume total de 804 k€ sur la période prospective 2020-2026.
- Avec un taux de subventions à hauteur de 21 %, la commune percevrait en moyenne annuelle 26 k€ de subvention (soit +183 k€ au total).
- Un produit de cession de 100 k€ en 2021 pour la vente du dernier plateau (Ilot Aigle) en 2021 pour 100 000 €.
- La commune aurait besoin d'emprunter 447 k€ au total pour financer ce niveau d'investissement.

<i>en milliers d'euros</i>	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Cumul	Moyenne
Dépenses d'équipement	130	110	110	110	110	110	110	804	113
+ Subventions versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
= Dépenses d'équipement	130	110	110	110	110	110	110	804	113
+ Autres dépenses d'investissement	15	15	15	15	15	15	15	131	15
Dépenses réelles totales d'investissement hors dette	145	125	125	125	125	125	125	935	128
Subventions reçues	40	27	23	23	23	23	23	183	26
+ Dotations reçues	6	6	6	6	6	6	6	50	6
+ FCTVA	4	19	16	16	16	16	16	109	15
+ Produits des cessions d'immobilisations	0	100	0	0	0	0	0	115	14
Recettes réelles totales d'investissement hors emprunt	50	153	46	46	46	46	46	458	62
Besoin (+) / Excédent (-) de financement de la section d'investissement	95	-28	79	79	79	79	79	476	66
RECETTES	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Cumul	Moyenne
Epargne nette	-25	-4	15	3	-11	-25	-33	-3	-11
Emprunts	0	0	64	77	90	104	112	447	64
Utilisation du fonds de roulement	120	0	0	0	0	0	0	55	17

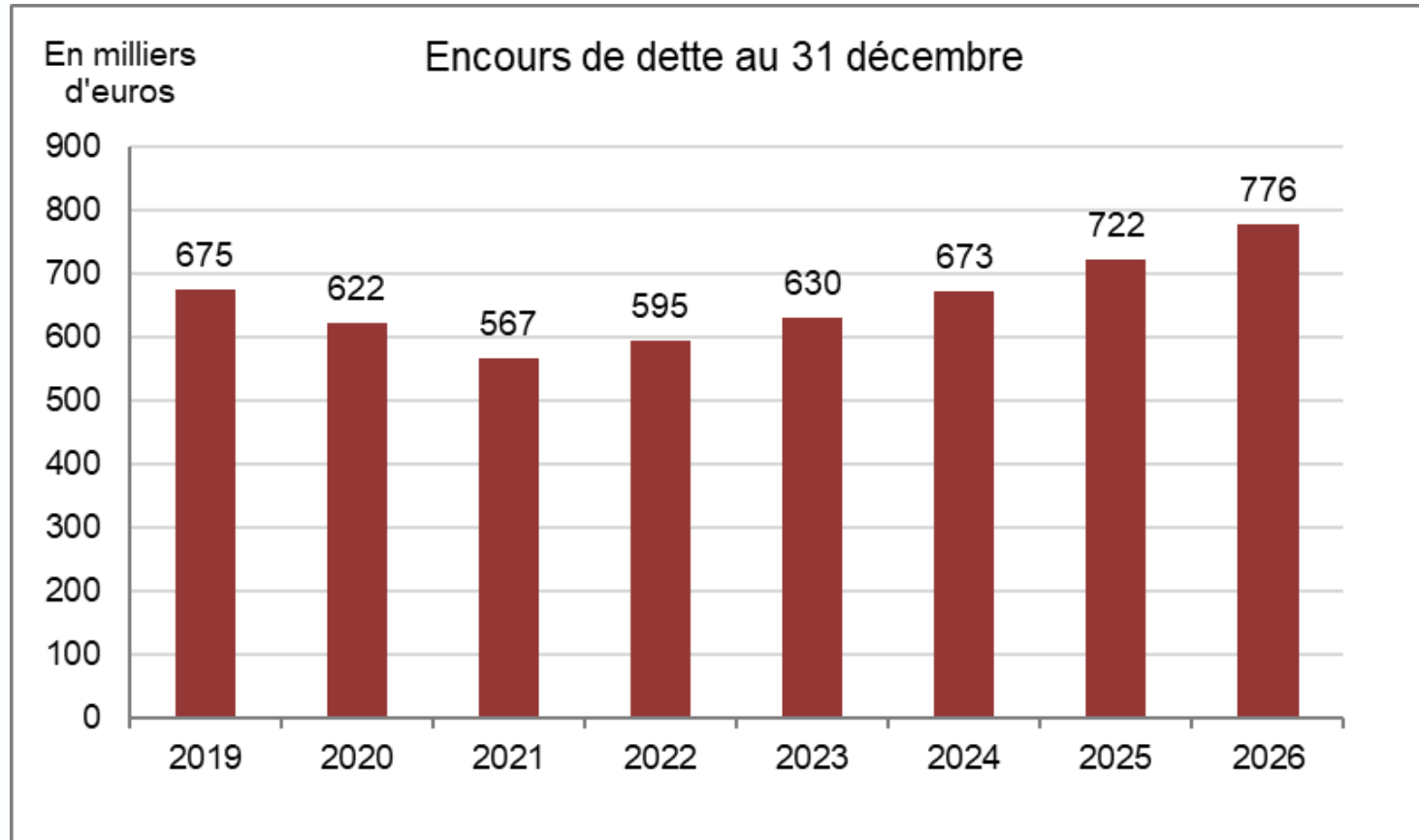
Les annuités de la dette

Les annuités de la dette diminueraient en 2022, en raison de l’extinction de l’emprunt contracté en 2006 (création de deux classes et bibliothèque). Ces annuités progresseraient les années suivantes en raison des besoins croissant de la commune en emprunt pour financer le niveau d’investissement projeté dans ce scénario au fil de l’eau.



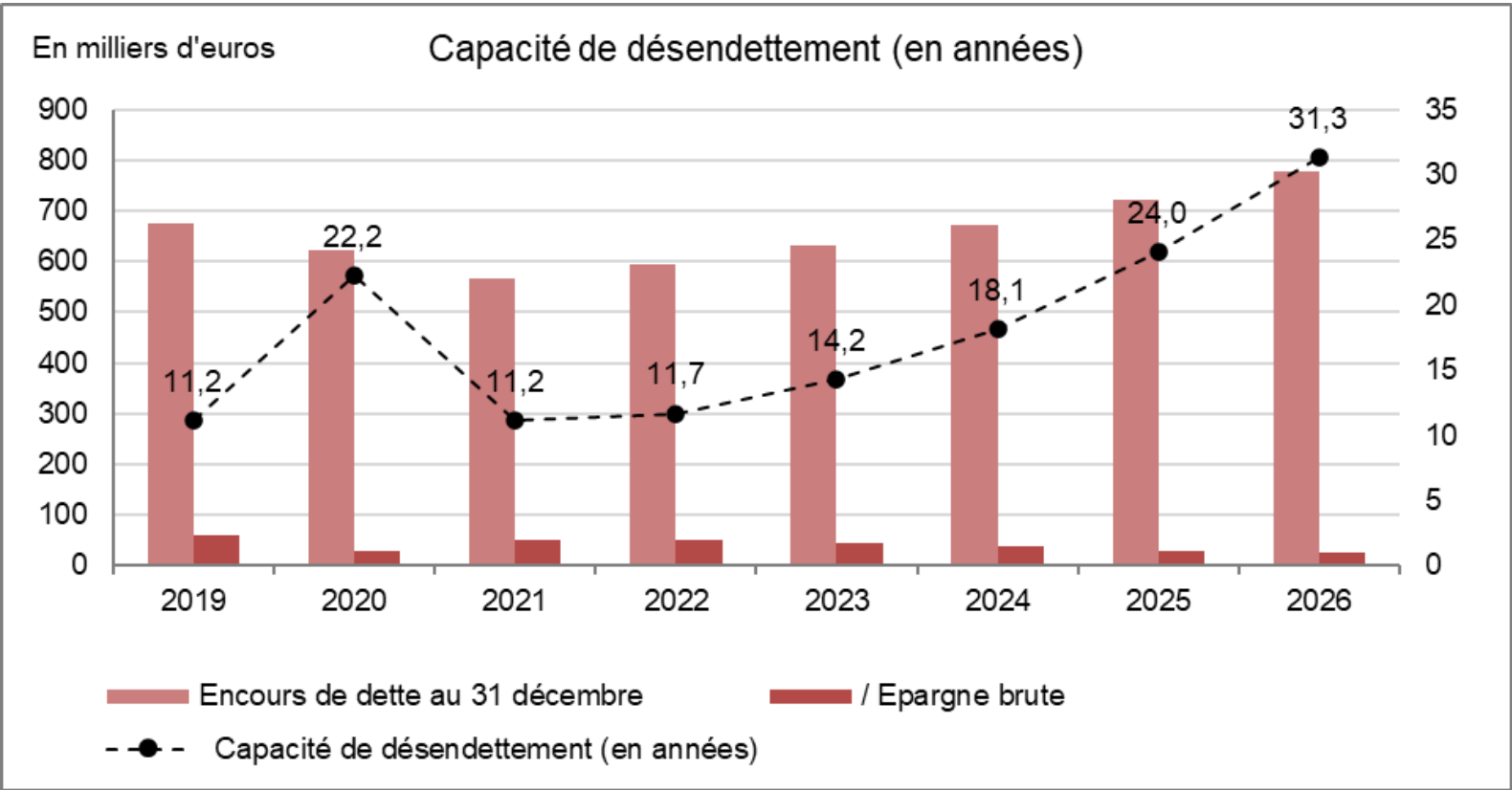
Le stock de dette

Après une diminution en 2021, l'encours de dette progresserait entre 2022 et 2026, il passerait de 622 k€ 31/12/2020 à 776 k€ au 31/12/2026.



La capacité de désendettement

Compte tenu de la dégradation de la capacité d'autofinancement et du recours à l'emprunt qui projeté, la capacité de désendettement se dégraderait très rapidement sur la période prospective 2020-2026. Le ratio se dégraderait jusqu'à devenir supérieur au seuil critique en 2024. Pour rappel, celui-ci est de 11,2 ans en 2019 (niveau déjà élevé).



Synthèse du scénario « au fil de l'eau »

- L'épargne brute se dégraderait, en atteste l'évolution du taux d'épargne brute qui se réduirait à 5,6 % en 2026. L'épargne nette serait négative à hauteur de 33 k€ fin 2026.
- Un encours de dette qui s'élèverait à 776 k€. La capacité de désendettement se dégraderait très fortement et serait supérieur au seuil critique de 15 ans à compter de 2024.
- Mobilisation des résultats reportés en 2020 pour un montant de 120 k€.

<i>en milliers d'euros</i>	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Evolution des taux d'imposition	0,00%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Evo. des charges FCT (hors intérêts et charges exceptionnelles)	-2,9%	7,0%	-1,4%	2,6%	2,7%	2,7%	2,7%	2,7%
Epargne brute	127	28	51	51	44	37	30	25
Amortissement en capital de la dette	50	53	55	36	41	48	55	57
Epargne nette	77	-25	-4	15	3	-11	-25	-33
Dépenses d'équipement	14	130	110	110	110	110	110	110
Emprunt nouveaux	0	0	0	64	77	90	104	112
Encours de dette au 31 décembre	675	622	567	595	630	673	722	776
Capacité de désendettement	5,3	22,2	11,2	11,7	14,2	18,1	24,0	31,3
Taux d'épargne brute	25,7%	6,3%	12,0%	11,8%	10,2%	8,5%	6,8%	5,6%
Variation des résultats reportés réduction (+) ; abondement (-)	-64	120	0	0	0	0	0	0

C. Scénario 2 : mobilisation du levier fiscal

Scénario 2 : Mobilisation du levier fiscal

Pour maintenir une épargne nette positive sur la période prospective et une capacité de désendettement inférieur à 10 ans, une hausse des taux d'imposition de 10 % serait nécessaire.

<i>en milliers d'euros</i>	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Evolution des taux d'imposition	0,00%	0,0%	10,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Evo. des charges FCT (hors intérêts et charges exceptionnelles)	-2,9%	7,0%	-1,4%	2,6%	2,7%	2,7%	2,7%	2,7%
Epargne brute	127	28	86	87	81	75	69	65
Amortissement en capital de la dette	50	53	55	36	39	43	48	50
Epargne nette	77	-25	31	51	42	32	21	14
Dépenses d'équipement	14	130	110	110	110	110	110	110
Emprunt nouveaux	0	0	0	28	38	47	58	65
Encours de dette au 31 décembre	675	622	567	559	558	562	572	586
Capacité de désendettement	5,3	22,2	6,6	6,4	6,9	7,5	8,2	9,1
Taux d'épargne brute	25,7%	6,3%	18,7%	18,6%	17,3%	15,9%	14,6%	13,5%
Variation des résultats reportés réduction (+) ; abondement (-)	-64	120	0	0	0	0	0	0

D. Scénario 3 : réduction des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'équipement et mobilisation du levier fiscal

Scénario 3 : réduction des dépenses de fonctionnement et d'investissement (1/2)

Dans ce scénario, les dépenses de fonctionnement courant sont réduites de 1 % par an et les dépenses d'équipement sont ramenés à 60 k€ par an. Malgré cela, cela ne serait pas suffisant pour rétablir les équilibres financiers de la commune.

L'épargne nette resterait négative fin 2026.

La capacité de désendettement approcherait 14 ans mais serait stable entre 2022 et 2026.

<i>en milliers d'euros</i>	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Evolution des taux d'imposition	0,00%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Evo. des charges FCT (hors intérêts et charges exceptionnelles)	-2,9%	7,0%	-3,1%	0,9%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
Epargne brute	127	28	34	40	40	40	40	42
Amortissement en capital de la dette	50	53	55	36	40	44	48	50
Epargne nette	77	-25	-21	5	1	-3	-7	-8
Dépenses d'équipement	14	130	60	60	60	60	60	60
Emprunt nouveaux	0	0	0	32	36	40	44	45
Encours de dette au 31 décembre	675	622	567	563	560	556	553	548
Capacité de désendettement	5,3	22,2	16,4	13,9	13,9	13,9	13,7	13,1
Taux d'épargne brute	25,7%	6,3%	8,1%	9,4%	9,3%	9,2%	9,2%	9,5%
Variation des résultats reportés réduction (+) ; abondement (-)	-64	120	0	0	0	0	0	0

Scénario 3 : mobilisation du levier fiscal (2/2)

Pour rétablir les équilibres financiers, une hausse minimum de 2 % des taux d'imposition serait nécessaire pour maintenir une épargne nette positive en 2026 (scénario 2 + hausse de la fiscalité de 2%)

La capacité de désendettement serait de 10,2 ans fin 2026.

<i>en milliers d'euros</i>	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Evolution des taux d'imposition	0,00%	0,0%	2,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Evo. des charges FCT (hors intérêts et charges exceptionnelles)	-2,9%	7,0%	-3,1%	0,9%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
Epargne brute	127	28	42	48	48	48	48	50
Amortissement en capital de la dette	50	53	55	36	39	43	46	49
Epargne nette	77	-25	-14	12	8	5	2	1
Dépenses d'équipement	14	130	60	60	60	60	60	60
Emprunt nouveaux	0	0	0	25	28	32	35	36
Encours de dette au 31 décembre	675	622	567	556	545	534	523	510
Capacité de désendettement	5,3	22,2	13,6	11,7	11,5	11,2	10,8	10,2
Taux d'épargne brute	25,7%	6,3%	9,6%	10,8%	10,8%	10,8%	10,8%	11,1%
Variation des résultats reportés réduction (+) ; abondement (-)	-64	120	0	0	0	0	0	0

3. Annexes

Retraitement des produits de cessions d'immobilisations

Pour les besoins de l'analyse financière, plusieurs retraitements des dépenses et des recettes ont été effectués, afin de mettre en cohérence la dépense ou la recette avec sa vocation finale.

Les cessions d'immobilisations ne constituent pas des produits récurrents et doivent être assimilées, sur le plan financier, à des ressources d'investissement. Les produits des cessions d'immobilisations constatées en opérations réelles de fonctionnement (775) sont donc déduits des recettes de fonctionnement pour être pris en compte en recette d'investissement.

I. RETRAITEMENT DES PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
Produits exceptionnels (77)	3,62	6,22	4,70	66,17	7,38	21,07
- Produits des cessions d'immobilisations (775)	0,00	0,44	0,00	59,08	0,00	15,00
= Produits exceptionnels retraités (77-775)	3,62	5,79	4,70	7,09	7,38	6,07
Recettes réelles totales	471,21	515,54	432,15	499,47	457,34	509,68
- Produits des cessions d'immobilisations (775)	0,00	0,44	0,00	59,08	0,00	15,00
= Recettes réelles totales retraitées	471,21	515,11	432,15	440,40	457,34	494,68
SECTION D'INVESTISSEMENT						
Recettes réelles totales	45,96	157,34	66,98	76,24	18,22	12,58
+ Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,44	0,00	59,08	0,00	15,00
= Recettes réelles totales retraitées	45,96	157,78	66,98	135,31	18,22	27,58

Retraitement des travaux en régie

Les travaux en régie correspondent à des immobilisations que la collectivité crée pour elle même. Ces travaux sont réalisés par son personnel avec des matériaux qu'elle achète. Ces immobilisations sont comptabilisées pour leur coût de production qui correspond au coût des matières premières, augmenté des charges directes de production (matériel acquis, loué, frais de personnel...). Les travaux en régie doivent être de véritables immobilisations créées et non de simples travaux d'entretien.

Les travaux en régie (montant inscrit au chapitre 72) sont déduits des dépenses de gestion et ajoutés au sein des dépenses d'investissement.

II. RETRAITEMENT DES TRAVAUX EN REGIE

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
Travaux en régie (72 REC PO)	0,00	15,99	20,65	14,98	19,95	15,00
Charges à caractère général (011)						
Charges de personnel (012)	0,00	15,99	20,65	14,98	19,95	15,00
Charges à caractère général (011)	129,68	132,32	135,47	96,69	103,74	100,77
- Quote part travaux en régie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
= Charges à caractère général retraitées	129,68	132,32	135,47	96,69	103,74	100,77
Charges de personnel (012)	144,23	158,60	174,24	174,93	175,62	171,70
- Quote part travaux en régie	0,00	15,99	20,65	14,98	19,95	15,00
= Charges de personnel retraitées	144,23	142,61	153,58	159,95	155,67	156,70
Dépenses réelles totales	420,54	415,40	447,15	407,52	408,38	382,46
- Travaux en régie	0,00	15,99	20,65	14,98	19,95	15,00
= Dépenses réelles totales retraitées	420,54	399,41	426,50	392,55	388,43	367,46
SECTION D'INVESTISSEMENT						
Dépenses réelles totales	165,44	287,94	223,60	137,78	78,80	75,98
+ Travaux en régie	0,00	15,99	20,65	14,98	19,95	15,00
= Dépenses réelles totales retraitées	165,44	303,93	244,25	152,75	98,75	90,97

Détail des opérations de retraitements

Les intérêts des comptes courants (6615) ne sont pas considérés comme des intérêts de la dette en tant que tels, ils sont donc retraités en charges financières hors intérêts de la dette.

IV. RETRAITEMENT DE LA DETTE

A. L'annuité de dette

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
Charges financières réelles (66)	48,00	44,85	41,03	39,03	36,95	34,76
- Charges financières diverses (66-6611)	2,24	1,40	0,00	0,00	0,00	0,00
= Charges d'intérêts de la dette (6611)	45,76	43,45	41,03	39,03	36,95	34,76

Les retraitements effectués sur les imputations comptables

Les retraitements opérés afin de tenir compte des changements d'imputation comptable sont les suivants :

	Imputation	Section	Sens	Intitulé du compte	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Avant retraitement	6168	F	D	Autres	0	0	0	0	11 500	10 379
Avant retraitement	6455	F	D	Cotisations pour assurance du personnel	6 836	985	8 109	11 323	717	0
Après retraitement	6455	F	D	Cotisations pour assurance du personnel	0	0	475	906	717	0
Après retraitement	6168	F	D	Autres	6 836	985	7 634	10 418	11 500	10 379
Avant retraitement	61522	F	D	Bâtiments	8 470	13 335	0	0	0	0
Avant retraitement	615221	F	D	Bâtiments publics	0	0	24 770	5 215	8 978	10 310
Après retraitement	615221	F	D	Bâtiments publics	8 470	13 335	24 770	5 215	8 978	10 310
Avant retraitement	615231	F	D	Voiries	0	0	8 935	5 415	3 891	660
Avant retraitement	61523	F	D	Voies et réseaux	14 544	9 071	0	0	0	0
Après retraitement	615231	F	D	Voiries	14 544	9 071	8 935	5 415	3 891	660
Avant retraitement	73211	F	R	Attribution de compensation	0	0	0	165 213	165 213	165 213
Avant retraitement	7321	F	R	Fiscalité reversée entre collectivités locales	156 545	154 479	168 757	0	0	0
Après retraitement	73211	F	R	Attribution de compensation	156 545	154 479	168 757	165 213	165 213	165 213
Avant retraitement	7788	F	R	Produits exceptionnels divers	3 618	17 496	4 702	7 085	7 381	5 807
Avant retraitement	10226	I	R	Taxe d'aménagement	11 307	13 879	11 400	3 407	1 383	6 297
Avant retraitement	7788	F	R	Produits exceptionnels divers	3 618	3 723	4 702	7 085	7 381	5 807
Après retraitement	10226	I	R	Taxe d'aménagement	11 307	27 652	11 400	3 407	1 383	6 297
Avant retraitement	70878	F	R	Par d'autres redevables	11 002	2 268	2 304	1 559	2 047	2 707
Avant retraitement	6419	F	R	Remboursements sur rémunérations du pers.	3 741	30 929	8 769	17 599	84	13 429
Après retraitement	70878	F	R	Par d'autres redevables	781	2 268	2 304	1 559	2 047	2 707
Après retraitement	6419	F	R	Remboursements sur rémunérations du pers.	13 962	30 929	8 769	17 599	84	13 429



SIÈGE

Cabinet d'expertise des finances locales

19 Avenue d'Italie

75013 Paris

Tél. : 01.83.62.86.35

Fax : 01.83.62.86.34

--

contact@exfilo.fr • exfilo.fr

SARL au capital de 8.500 euros • SIREN 530 160

795 RCS Paris

--

DIRECTION SUD-OUEST

6 rue Maurice Caunes

31200 Toulouse

Tél : 05 34 30 70 45

